VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

A.P.Y.

LA ROCHE SUR YON

AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE

BULLETIN TRIMESTRIEL

REUNIONS MENSUELLES

SALON DES COLLECTIONNEURS en janvier

N° I.S.S.N.= 1762-035X

N°128 SEPT 2010

AMICALE PHILATÉLIQUE YONNAISE

N° Siret : 786 448 613 00038 – Code APE : 913E

Siège social : 76, Boulevard des Belges – 85000 La Roche-sur-Yon
☎ 02/51/05/10/91 **courriel : martonphilippe@free.fr**

Association (loi 1901) fondée en 1943, fédérée sous le n° 234 XV,
N° Siret : 786 448 613 00038 – Code APE : 913E,
rattachée au Groupement Philatélique du Centre Ouest.

Réunions mensuelles de 9h30 à 12h00
29, rue Anatole France, à La Roche-sur-Yon : salle Entour'âge

- le premier dimanche du mois pour les adultes (70 membres)
- le dernier dimanche du mois pour les jeunes (15 membres)

SERVICES PROPOSES :	RESPONSABLES
• **Circulations à domicile**	Jacques LOISEAUX & Alain BONNEAU
• **Nouveautés de France en réservation**	Michel FOURNIER
• **Nouveautés de France hors réservation**	Pierre PRUD'HOMME
• **Nouveautés de Monaco**	Claude BELLEIL
• **Revue trimestrielle de 50/60 pages**	Francis GRANGIENS
• **Bibliothèque : les catalogues de cotations, les revues spécialisées, + de 350 ouvrages philatéliques**	Jacques LOISEAUX

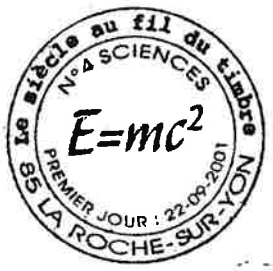

- **Abonnement à prix préférentiel aux revues philatéliques**
- **Remises chez les négociants sur présentation de la carte d'adhérent**
- **Salon annuel des collectionneurs, le 3ème dimanche de janvier**

Amédée DUPOND & Michel AUDUREAU

L'A.P.Y. est surtout la rencontre d'amis partageant la même passion :

⇒ des échanges, des mini bourses avec d'autres associations philatéliques,
⇒ des réponses à vos interrogations,
⇒ des conférences avec vidéo projection de documents,
⇒ des milliers d'enveloppes mises à disposition pour études,
⇒ une aide à la réalisation de collections pour exposer… du matériel informatique.

Prix au N° = 4€ - Abonnement 4 bulletins : 15€ + port 8€ soit 23€ pour l'année

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE

SOMMAIRE

N° 128 **Septembre 2010**

2	Editorial	Philippe Marton
3	Revue de presse	le Bureau
4	Conseil d'administration	Jean-Marie Leterme
5	Petites annonces	
6-7	La Vie de l'Amicale	Philippe Marton
8-16	Les affranchissements insolites	Michel Audureau
17-31	La Passerelle de la Gare de la Roche sur Yon Documents justificatifs	Claude Belleuil et André Gauthier
32-33	Les P'tits Philous	Mathilde
34-42	Actualité Vendéenne	Jean-Marie Leterme
43-46	Les trouvailles d'Alain	Alain Bonneau
47-50	Les papiers timbrés	Francis Grangiens

Directeur de la publication : Philippe Marton

Coordinateur à la rédaction et la mise en page : Francis Grangiens
Comité de rédaction : M. Audureau ; C. Belleil ; A. Bonneau ; M. Fournier ; F. Grangiens ; J.M. Leterme ; P. Marton
Impression des textes : Imprimerie municipale et Buroplan
Impression de la couverture : Crédit Mutuel

Reproduction, même partielle, des articles de ce bulletin strictement interdite
Sauf autorisation écrite du Conseil de l'A.P.Y.

Dépôt légal n° 1762-035X

Bulletin déposé le 25-08-2010

EDITORIAL

J'espère que, pour tout le monde, les vacances ont été excellentes. Vous êtes reposés, détendus, bronzés ... en pleine forme.

L'actualité philatélique quant à elle est plutôt restreinte :

- ◆ quelques beaux timbres sont prévus en septembre dont le bloc papillons dans le 44 avec TAD 1er jour et visite de la serre aux papillons au Château de GOULAINE (idée de sortie).
- ◆ le mois de juin a vu l'élection du nouveau Président de la FFAP : Robert CLOIX.
- ◆ si vous avez lu la presse philatélique, on ne peut rien vous cacher sur le scandale des 4 feuilles de timbres mises en vente au Salon du timbre pour les 40 ans de l'imprimerie de Périgueux. Que de philatélistes très, très mécontents !!!!!

C'est la rentrée et, grâce à vous, l'Amicale Philatélique Yonnaise se porte bien : continuez à venir nombreux aux réunions, n'oubliez pas que la section "Jeunes" a besoin des conseils des anciens et que tous les dons de matériel philatélique sont très appréciés. N'hésitez pas à proposer de petits articles pour le bulletin, il en a besoin pour vivre. Le site internet fonctionne, donnez votre avis, proposez des actions, il a lui aussi besoin de vivre.

Que la nouvelle saison 2010/2011 apporte à tous beaucoup de satisfactions philatéliques dans vos collections et vos recherches.

Philippe MARTON

Rappel des nouveaux tarifs postaux

Récapitulatif : les tarifs postaux du 1er juillet 2010

Tarif France				
Poids jusqu'à	Lettre prioritaire	R1	R2	R3
20 g	0,58 €	3,38 €	3,98 €	4,88 €
50 g	0,95 €	3,75 €	4,35 €	5,25 €
100 g	1,40 €	4,20 €	4,80 €	5,70 €
250 g	2,30 €	5,10 €	5,70 €	6,60 €
500 g	3,15 €	5,95 €	6,55 €	7,45 €
1 Kg	4,05 €	6,85 €	7,45 €	8,35 €
2 Kg	5,35 €	8,15 €	8,75 €	9,65 €
3 Kg	6,25 €	9,05 €	9,65 €	10,55 €
AR : + 1 €				

Poids jusqu'à	Lettre Eco
20 g	0,53 €
50 g	0,75 €
100 g	0,95 €
250 g	1,75 €

Tarif international		
Poids jusqu'à	Zone 1	Zone 2
20 g	0,75 €	0,87 €
50 g	1,35 €	1,75 €
100 g	1,80 €	2,35 €
250 g	4,10 €	5,60 €
500 g	6,10 €	7,35 €
1 Kg	8,75 €	10,80 €
2 Kg	12,60 €	16,95 €
3 Kg		27,75 €
R1 : + 4,30 € - R2 : + 5.30 € - AR : + 1,30 €		

ACTUALITÉ JEUNESSE

ENTRETIEN

Rencontre avec Mathilde Chabot

1 - Comment es-tu venue à la philatélie ?
À vrai dire je ne sais plus vraiment. Je me souviens que vers mes 9/10 ans je gardais les quelques timbres de mon courrier parce que je les trouvais beaux mais sans savoir qu'il était possible de les collectionner. Je ne connaissais même pas le mot philatélie ! Puis un jour ma mère m'a offert un petit album pour que je puisse les ranger, ce que j'ai fait. Je n'y ai pas prêté attention mais 3 ans après j'ai ouvert cet album et commencé à le remplir et depuis je n'ai pas arrêté.

2 - Tu es membre de l'Amicale Philatélique de la Roche sur Yon. Que t'a apporté ton association dans le développement de ta collection ?
En effet, l'Amicale Philatélique de la Roche-sur-Yon m'a beaucoup apporté en matière de connaissances sur le monde philatélique. Elle m'a tout d'abord appris qu'il était possible d'orienter sa collection sur un sujet. J'ai donc choisi les tortues. Les membres de l'amicale m'ont appris à monter une collection de timbres en classe ouverte et m'ont aidé à rechercher des documents philatéliques et non philatéliques sur mon thème.

3 - Pourquoi avoir choisi une présentation en Classe Ouverte sur le thème de la tortue ? *C'est vraiment original !*
Oui, c'est original et c'est ce qui me plait ! Je cherchais un thème à collectionner dans les quelques timbres que je possédais et je ne sais pas pourquoi mais je gardais précieusement un timbre tunisien en mauvais état représentant une tortue et c'est de là que m'est venue l'envie de collectionner les tortues et depuis j'ai une passion pour cet animal. Je présente ma collection en Classe Ouverte car on me l'a faite découvrir en même temps que j'ai commencé sur les tortues et j'ai trouvé ce mode de présentation très enrichissant et valorisant pour une collection, il permet d'agrémenter les pages.

◀ Doc. 5

4 - Peux-tu nous présenter quelques pages de cette collection ainsi que tes coups de cœur pour certains documents ?
Page tortue de terre **(Doc.1)** : Cette page un morceau de la partie *"Tortues de terre"*. Elle représente un arbre dans lequel on retrouve des timbres sur diverses espèces terrestres et des documents non philatéliques dont un autocollant publicitaire. Page tortue d'eau douce **(Doc.2)** : mélange de documents philatéliques et non philatéliques. Page tortue de mer **(Doc.3)** : C'est une mise en scène. J'ai placé un bloc derrière un filet pour illustrer le texte. Montrer que les tortues se prennent dans des filets de pêche. Coup de cœur : un médiator **(Doc.4)** trouvé dans un magasin de musique dont la marque est une tortue et une carte pour la célébration de la naissance d'Henri IV car la légende dit qu'il aurait été bercé dans une carapace de tortue **(Doc.5)**.

▲ Doc. 4

▲ Doc. 1

▲ Doc. 2

▲ Doc. 3

5 - Quelles sont tes activités en dehors de la philatélie (études et loisirs) ?
Je suis actuellement en BTS Informatique de Gestion à La Roche-sur-Yon. Mon loisir principal est la philatélie mais lorsque j'ai du temps libre, je vais au cinéma, je m'intéresse à l'actualité et je fais beaucoup d'informatique.

Encore bravo et merci Mathilde !
Pascal Bandry

Réunion du Conseil du 30 mars 2010
Extrait du compte-rendu

Bilan du salon 2010

Avec 200 entrées en moins, le salon 2010 est un cru moyen et l'APY subit la baisse de fréquentation que les autres associations philatéliques connaissent depuis 18 mois dans leurs propres bourses de collectionneurs.

Pour l'avenir, le nombre de visiteurs et le nombre de négociants risquent de diminuer encore, la principale concurrence étant les transactions réalisées par les collectionneurs sur Internet.

La publicité dans Ouest-France, parue le dimanche matin, est trop tardive. Pour l'an prochain, il est souhaitable de négocier avec Ouest-France une parution le vendredi ou le samedi.

Tirage au sort : 403 bulletins ont été déposés dans l'urne.

Pour 2011, il est décidé de maintenir le prix d'entrée à 2 € et de faire réaliser affiches, tracts et enveloppes pour début juillet 2010.

Situation des comptes et point sur les adhésions

Jacques LOISEAUX présente les comptes en précisant que la situation est saine. Le bénéfice du salon a diminué de 500 € par rapport à 2009, la principale raison étant la diminution du nombre de visiteurs.

A ce jour, 47 adultes et 9 jeunes ont réglé leur cotisation. Pour les adultes, une lettre de relance va être expédiée courant avril.

Pour les mois à venir, il est décidé de continuer à investir dans les ouvrages pour la bibliothèque et de soutenir de façon plus forte qu'en 2009 les besoins des jeunes pour progresser dans leurs collections.

Il est décidé d'utiliser pour l'affranchissement du courrier de l'APY les timbres hors programme qui n'ont pas été commercialisés.

Fonctionnement du site Internet

Plus de 700 internautes ont visité le site de l'APY depuis son lancement lors de la dernière AG.

Mathilde CHABOT indique que les plantages rencontrés dernièrement sont dus à la saturation du site et elle propose de changer d'hébergeur, ce qui permettrait de disposer de 100 Go pour stocker nos données, moyennant un coût annuel de 72 €. Le Conseil donne son accord.

Ce choix amène à une reconstruction totale du site. Mathilde CHABOT et Philippe MARTON vont y travailler. Les articles du bulletin mis en ligne seront accessibles à tous les visiteurs.

Fonctionnement de la bibliothèque

Jean-Paul LAPOTRE et Jean-Claude BRETHOME sont chargés d'assurer le suivi des entrées et sorties des ouvrages lors des réunions en se relayant à proximité de la bibliothèque. Ils vont également travailler à la réorganisation des armoires pour réaliser de l'archivage vers le garage et dégager l'une des armoires pour stocker le matériel des jeunes.

Philippe MARTON reste chargé de réaliser l'acquisition des nouveaux ouvrages philatéliques.

Pierrot PRUD'HOMME suit le dossier de la ventilation de la bibliothèque du GPV entre les différentes associations vendéennes. Le Conseil de l'APY souhaite une grande transparence sur la destination de chaque ouvrage.

Bulletin et recherche d'annonceurs

Les demandes de renouvellement des publicités des annonceurs sont réparties entre les présents. Mathilde CHABOT propose de relancer la rubrique des P'tits Philous qui serait rédigée par les jeunes.

Pour les pages couleurs, le Conseil décide qu'en moyenne chaque bulletin doit en comporter 5 à l'appréciation du responsable de la mise en page, Francis GRANGIENS.

Visite du Centre de Tri de Nantes

Tony ROUILLÉ de Phil@poste a répondu à la demande de visite du Centre de tri de Nantes-Orvault qui est actuellement en pleine réorganisation pour devenir une PIC (Plateforme Industriel Courrier). Cela risque de retarder la date à laquelle la visite pourra s'effectuer. Jean-Marie LETERME continue à suivre ce dossier.

Questions diverses

Jeunesse – Collections – Passions : exposition nationale jeunesse qui se déroulera du 30 octobre au 1er novembre 2010 à Villeneuve-sur-Lot. Le GPCO envisage d'organiser un car pour permettre aux jeunes de se rendre à cette manifestation. Le Conseil attend d'avoir plus de précisions pour décider d'une aide aux jeunes pour la participation à ce déplacement.

Le Conseil décide d'acquérir une quinzaine de souvenirs avec timbre-à-date lors des prochains bureaux temporaires en Vendée pour les proposer ensuite aux adhérents.

PETITES ANNONCES

Michel FOURNIER recherche, neufs, gommés et sans traces de charnières, les timbres de service Conseil de l'Europe 1982 - YT 73 et 74 (1,80 F et 2,60 F).
Tél.: 02/51/37/45/66

Michel FOURNIER donne, pour collectionneur de machines à écrire, une HERMES top-tronic 15-1 en état de marche. Cette machine, destinée aux expositions, sera accompagnée d'une notice sur sa provenance. Le bénéficiaire devra s'engager, sur l'honneur, à ne jamais la revendre
Tél.: 02/51/37/45/66

Jean-Marie LETERME recherche prêt-à-poster Vendée avant 2002, neufs ou oblitérés.
Courriel : jm.leterme@orange.fr - Tél.: 02/51/37/97/67

Les jeunes de l'amicale recherche timbres et documents pour compléter les thèmes collectionnés.
Contact : Mathilde au 06/06/53/22/39

Francis GRANGIENS recherche tous types de documents sur la Vendée (surtout anciens), et en particulier ceux sur Sainte Hermine et La Caillère. Achat et échange.
Courriel : francis.grangiens@orange.fr

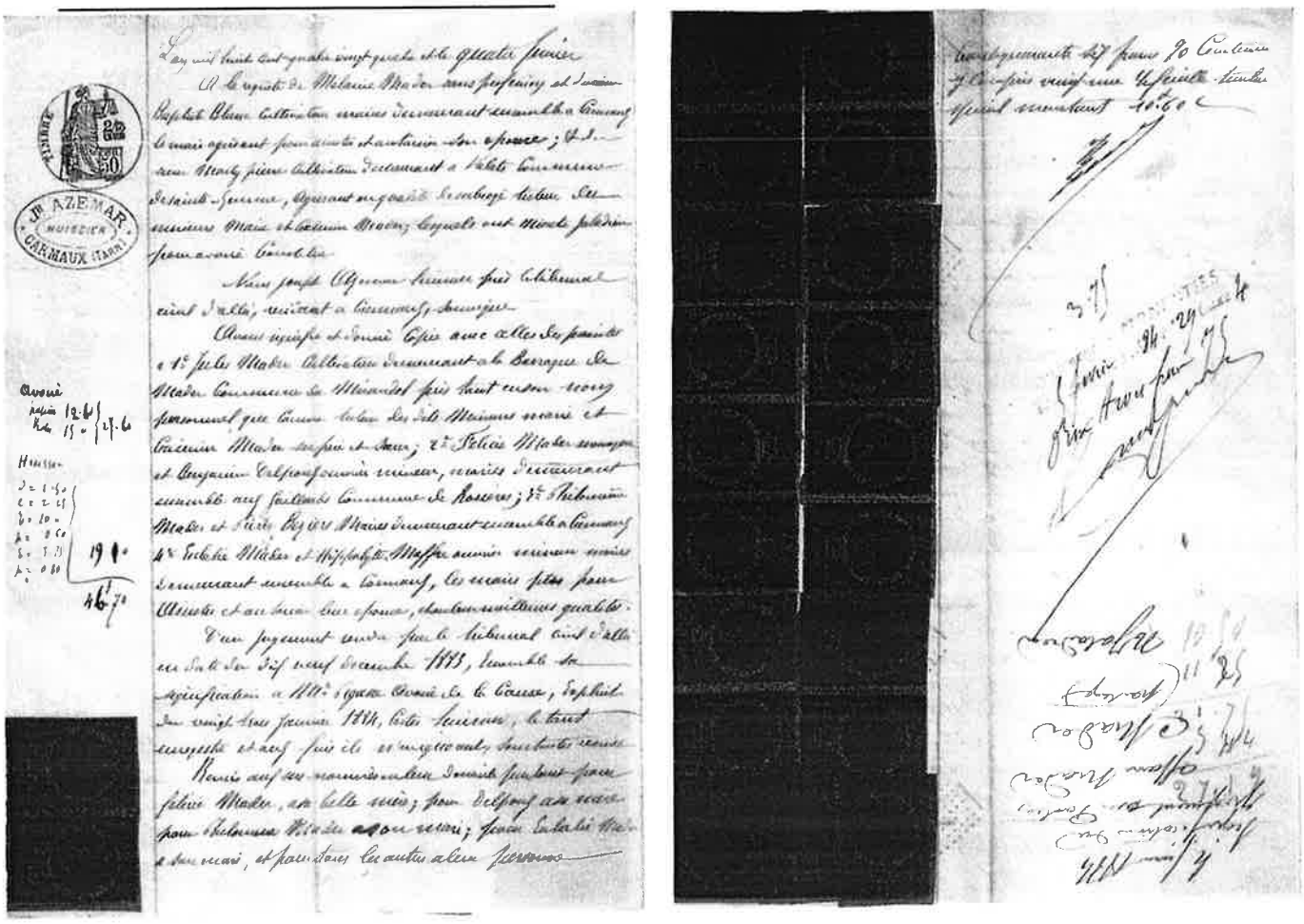

Un curieux document intéressant pour les collectionneurs de timbres fiscaux (recto et verso)

La Vie de l'Amicale

Dimanche 6 mai 2010 : réunion "Jeunes".

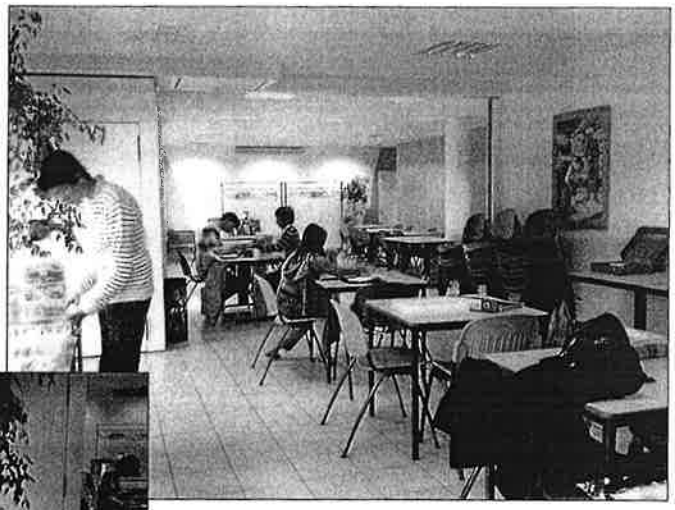

Mathilde a passé quelques heures à faire du rangement, ce qui facilite grandement le travail de recherche.

Petit moment convivial.
Quelques douceurs préparées par Mathilde pour son anniversaire.

Dimanche 6 juin 2010 : réunion "Adultes".

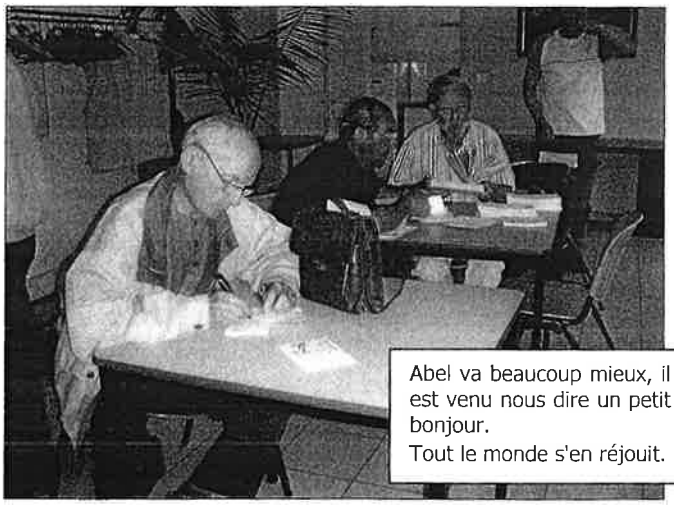

Abel va beaucoup mieux, il est venu nous dire un petit bonjour.
Tout le monde s'en réjouit.

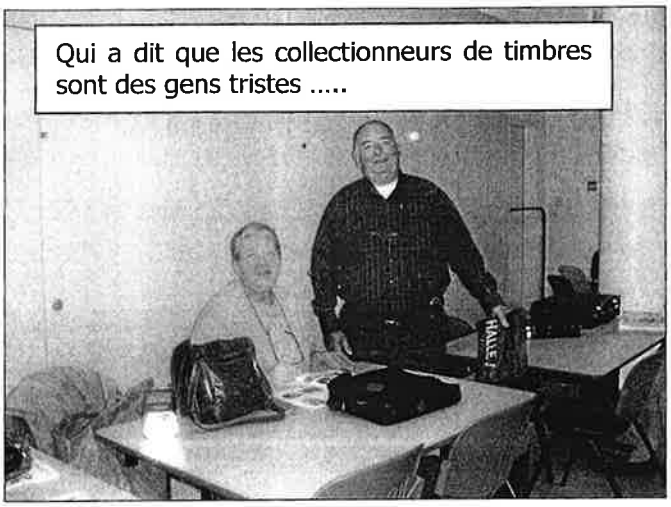

Dimanche 27 juin 2010 : réunion "Jeunes+Adultes".

Dernière réunion avant les vacances, des événements non prévus n'ont pas permis de faire les photos habituelles. Désolé ....

Mercredi 5 juillet 2010 : inauguration de l'Exposition "COUZINET".

Michel AUDUREAU et Claude BELLEIL étaient présents. Claude a été longuement interrogé par la télé locale, nous espérons récupérer une copie de l'interview pour le diffuser un dimanche de réunion.

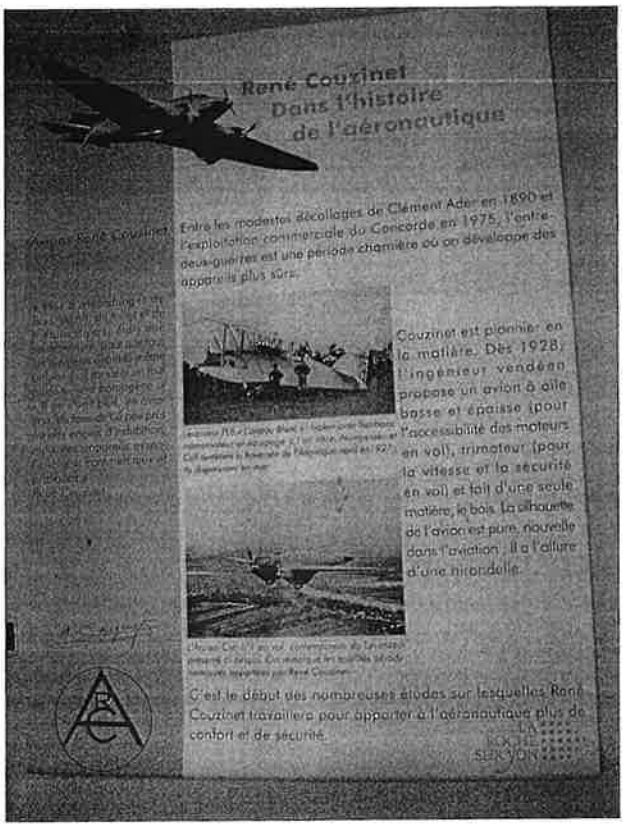

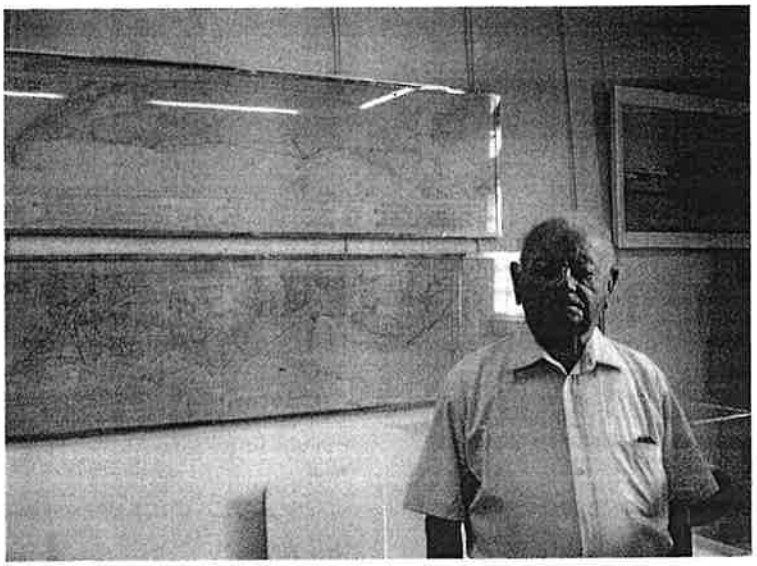

Les affranchissements insolites

Qu'appelle-t-on affranchissements insolites ? Il n'y a , à ma connaissance, aucune définition précise. On peut, par contre, essayer de faire une liste non exhaustive de ces curiosités.

On peut noter les affranchissements avec :

-des timbres déjà oblitérés,
-des photocopies de timbres existants,
-des vignettes diverses et variées,
-des timbres non autorisés sur le territoire français,
-des entiers postaux,
-des timbres-taxe,
-des timbres fiscaux.

Examinons chacun de ces cas.

1-**Affranchissement avec des timbres déjà oblitérés.**

Dans le passé cette pratique était assez courante, mais gare aux contrevenants qui se faisaient prendre. Cela entraînait une forte amende et la justice se saisissait de l'affaire. Aujourd'hui, si cette pratique existe encore, une simple taxe est appliquée et payée par le destinataire. Comme le contrôle est de moins en moins effectué et rigoureux, (manque de temps et surtout peu rentable), les taxations sont peu fréquentes.

On peut même faire le même constat actuellement. La Poste ne fait pratiquement plus de contrôle. Parfois un postier plus consciencieux que les autres, applique une taxe. Ce qui n'a pas été le cas pour l'exemple ci-dessous ou le timbre « Luquet » déjà oblitéré a été réutilisé sans problème. C'est en Corse !

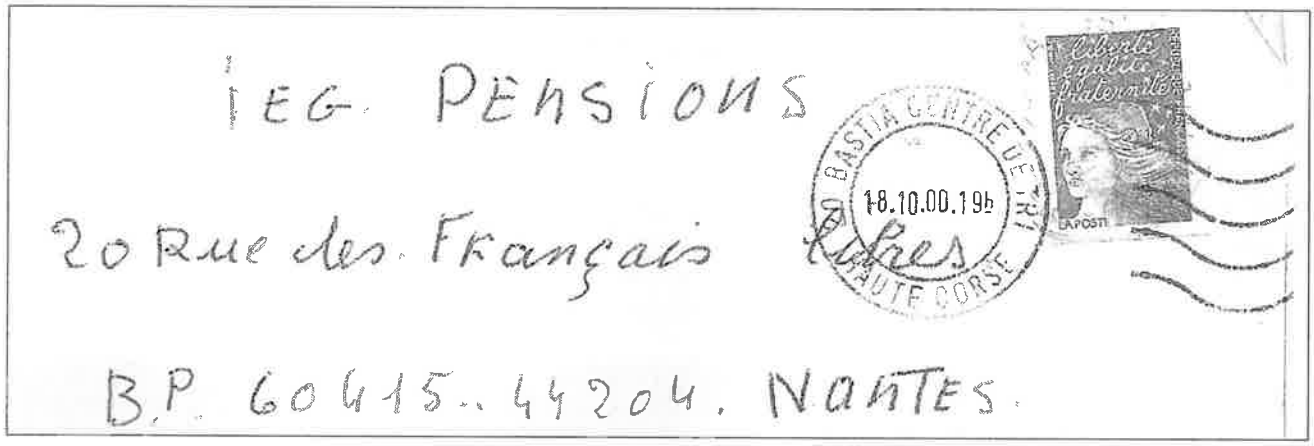

2- **Photocopies de timbres**

C'est tellement facile aujourd'hui de faire des photocopies que certains n'y résistent pas. Peu de lettres sont taxées, voir exemple ci-contre.

Lettre de Bastia avec 2 photocopies de timbres. Un plaisantin ou un indépendantiste Corse qui a voulu vérifier que sa lettre serait bien distribuée.

Aucune taxe n'a été appliquée.

Le timbre Briat est faux et le timbre sur le rattachement de la Corse a été modifié en « **2ème Centenaire du rattachement de la France à la Corse** ».

Même situation pour ces 2 lettres non taxées avec un timbre du type « Lamouche » et un type « Luquet » également photocopiés. Aucune taxe.

On peut rencontrer également des fantaisistes qui font des photocopies de timbres de Napoléon, comme ci-dessous avec le fameux 1F Empire. Inadmis, mais la lettre n'est pas taxée, car l'expéditeur avait pris soin d'affranchir au tarif de l'époque soit 1,20F.

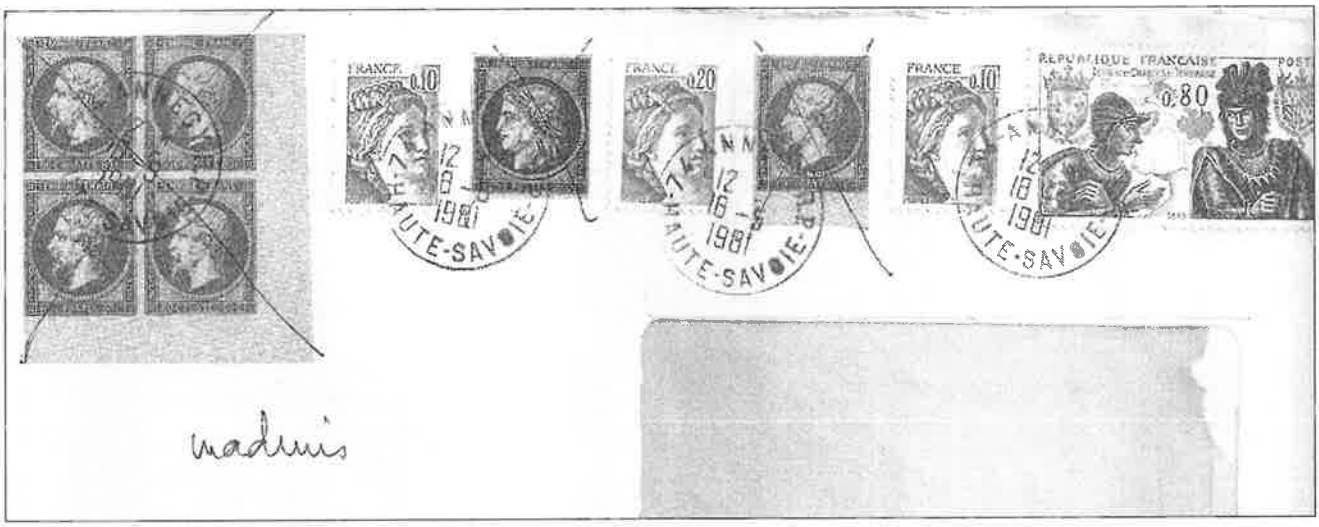

3- **Utilisation de vignettes**

Utiliser des vignettes est vraiment tentant aujourd'hui surtout si la vignette est partie intégrante d'un carnet de timbres. le novice peut facilement confondre le timbre et la vignette. C'est le cas pour ce carnet émis en 2008 sur les chefs-d'œuvre de la peinture.

La vignette à droite a été régulièrement utilisée, volontairement ou involontairement. Mais ce qui est sûr c'est que peu de lettres ont été taxées car les machines à grand rendement mises en place dans les centres de tri ne repèrent pas, ou mal, ce type de vignette non autorisée. La politique de La Poste aujourd'hui, c'est la rentabilité.

On trouve ci-dessous les trois cas d'utilisation de cette vignette.

Affranchissement normal avec un timbre et la vignette. **Normal.**

Affranchissement avec la vignette seule, le cas le plus fréquent, mais sans taxe.

Affranchissement avec la vignette seule mais cette fois la lettre a été taxée.
C'est un cas plutôt rare.

Un autre exemple récent. La Poste a remis, en 2006, aux réservataires de timbres de collection une feuille de timbres, ci-dessous, avec des timbres à 0,10 € et une vignette attenante. Une nouvelle fois il était tentant de vérifier qu'une lettre affranchie avec un timbre à 0,10 et une vignette serait acceptée sans problème. C'est le cas ci-dessous et bien sûr sans que la lettre soit taxée.

Lettre non taxée

4- Timbres non autorisés

Les affranchissements les plus surprenants sont ceux avec les timbres Pétain qui sont interdits depuis le 1er novembre 1944. Pourtant, il arrive comme le montre le document, ci-dessous, qu'un timbre de Pétain à 3F , en ancien franc, soit utilisé alors que le tarif en 2001 est de **3F en nouveau franc**. Le plus curieux c'est que cette lettre a été oblitérée avec un cachet à main. Un postier fantaisiste ou simplement une méconnaissance de la loi. La question reste posée !

La lettre n'a pas été taxée

Autres exemples : des timbres d'Algérie et de Tunisie sont utilisés avec des timbres français. Je soupçonne un philatéliste, dont les lettres auraient dues être taxées, d'être l'émetteur de ces affranchissements curieux. Les 3 lettres ci-dessous ne l'ont pas été, par contre la 4ème a été taxée à 20c.

Lettre du 5 avril 1956 avec un timbre de Tunisie.
(journée du timbre 1950).
Le tarif à l'époque était 15F.

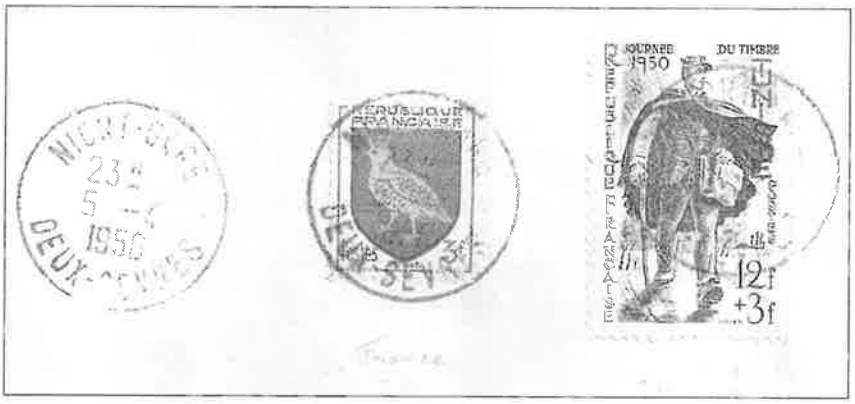

Lettre de 1960. Tarif 25c.
Le tarif est correct mais avec un timbre d'Algérie.

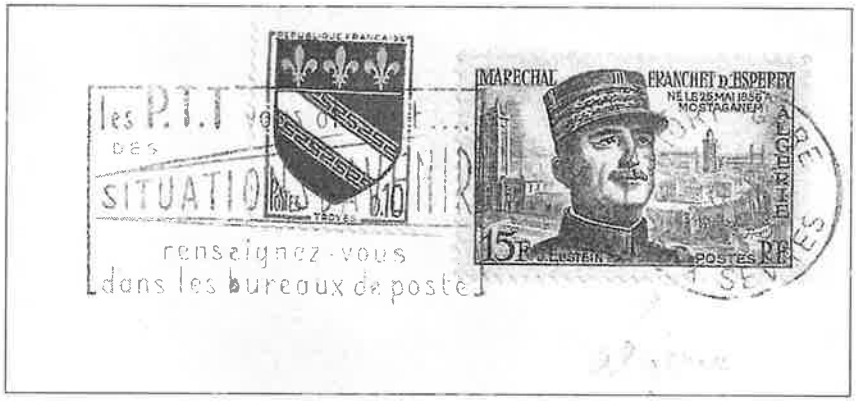

Lettre de 1959. Tarif 25F.
Le tarif est correct mais avec un timbre Tunisie.

Même type de lettre. Le tarif est correct avec un timbre d'Algérie mais cette fois le facteur a taxé la lettre, considérant que l'affranchissement n'est que de 15c , d'où une taxe de 20c.

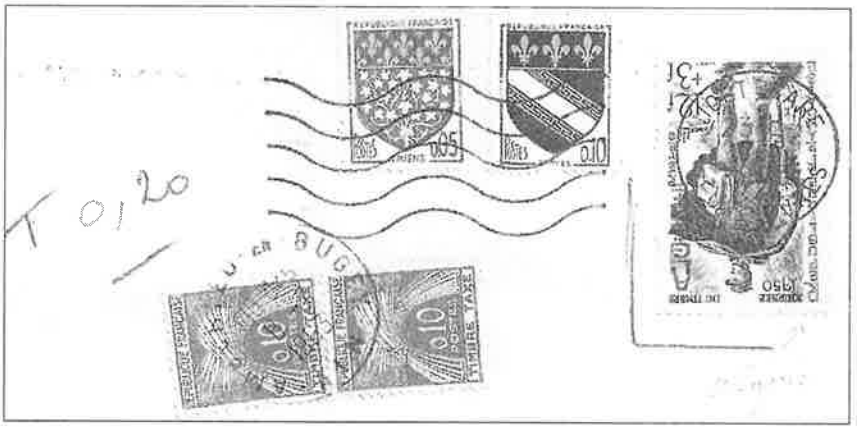

5- **Lettres affranchies avec des entiers postaux**

Dès l'apparition des premiers entiers postaux « Sage », certains malins ont découpé les timbres puis les ont recollés sur une enveloppe. Est-ce un affranchissement frauduleux ? La réponse est oui. Il semble pourtant que cette utilisation ne soit pas très claire pour les postiers actuellement. En effet, on constate que certaines lettres sont taxées et d'autres pas. Est-ce seulement dû à la rigueur de certains postiers et à la tolérance des autres ?
Pourtant en 1913, époque ou les postiers étaient scrupuleux, la lettre ci-dessous affranchie avec un entier découpé n'a pas été taxée !

Durant la période d'utilisation des timbres au type « Luquet » les lettres avec entier découpé étaient rarement taxées, comme les 2 lettres ci-dessous.

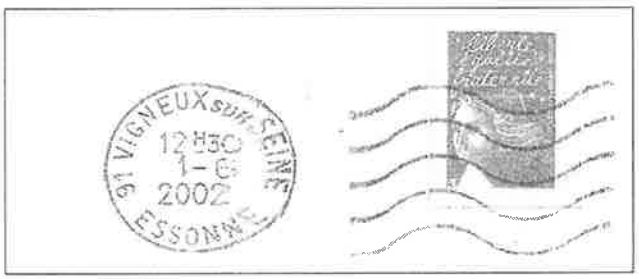

Par contre, on constate actuellement que l'utilisation d'entiers est considérée comme affranchissement frauduleux, ce qui est normalement le cas.
Les consignes ont dû être rappelées aux préposés de La Poste

6- Lettres affranchies avec des timbres-taxe.

Ces lettres curieuses ne sont pas autorisées et devraient être taxées. Et pourtant …

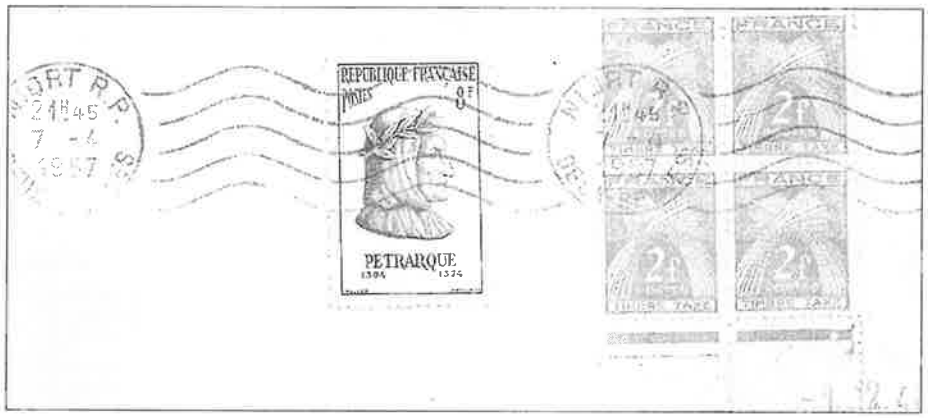

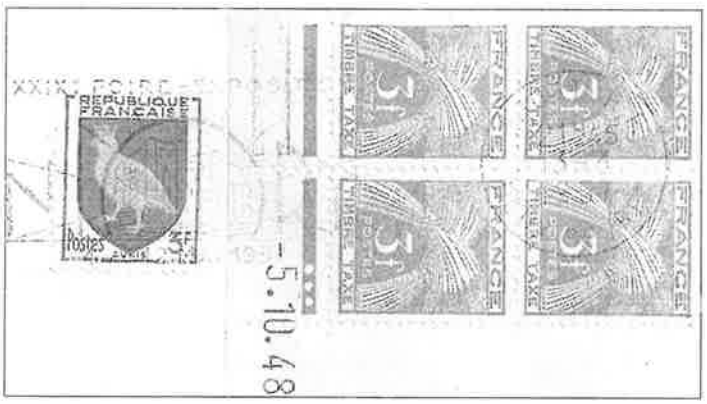

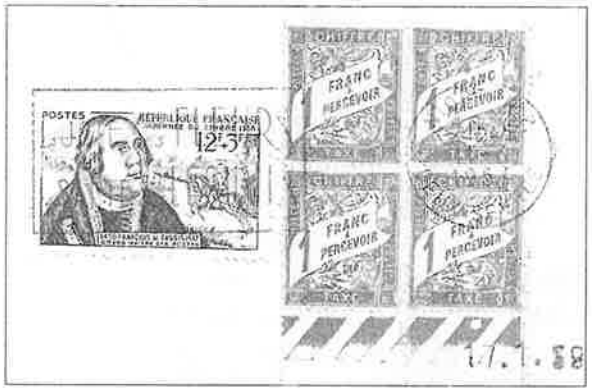

Les trois lettres ,ci-dessus, affranchies au tarif avec des timbres-taxe et un timbre normal, n'ont pas été taxées. Un oubli ou une méconnaissance du facteur ?
Une même lettre affranchie avec des timbres-taxe ci-dessous a été taxée. Normal.

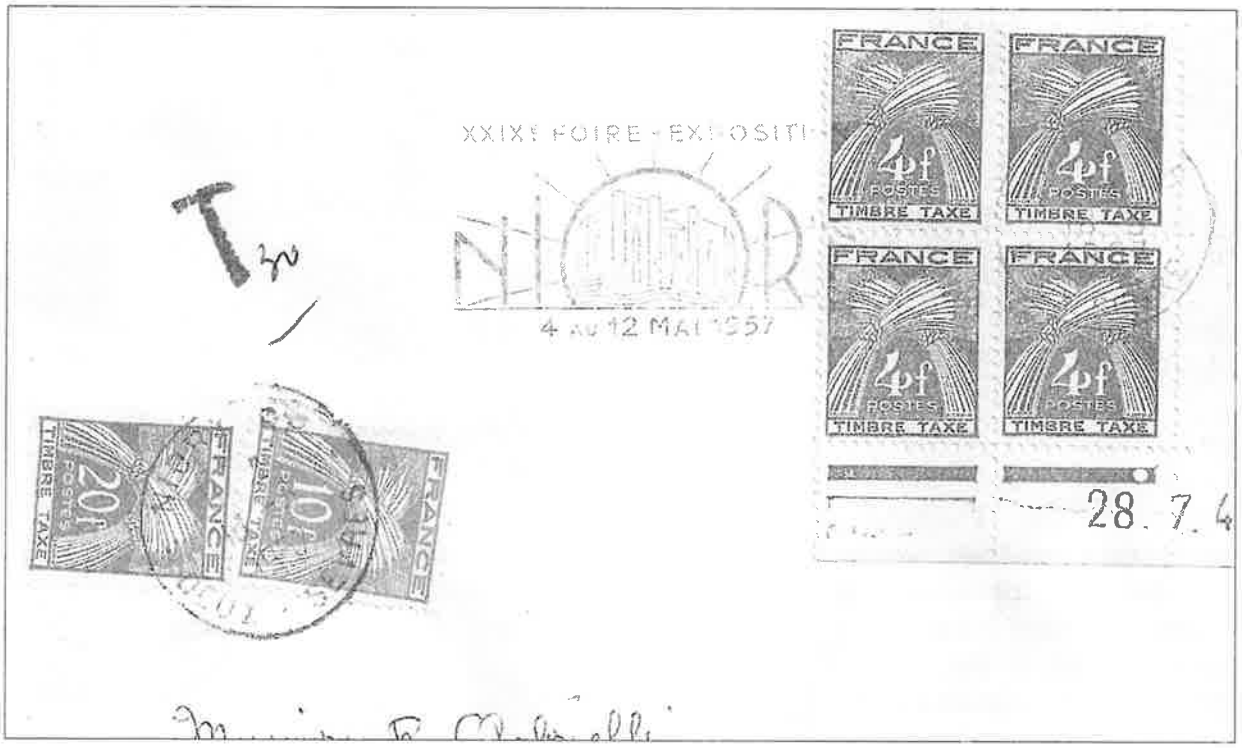

Par contre, le timbre-taxe utilisé ci-dessous est autorisé par manque de figurine, comme le précise et le valide par sa signature le Receveur des Postes. Dans ce cas, et seulement dans ce cas, aucune taxe n'est à appliquer.

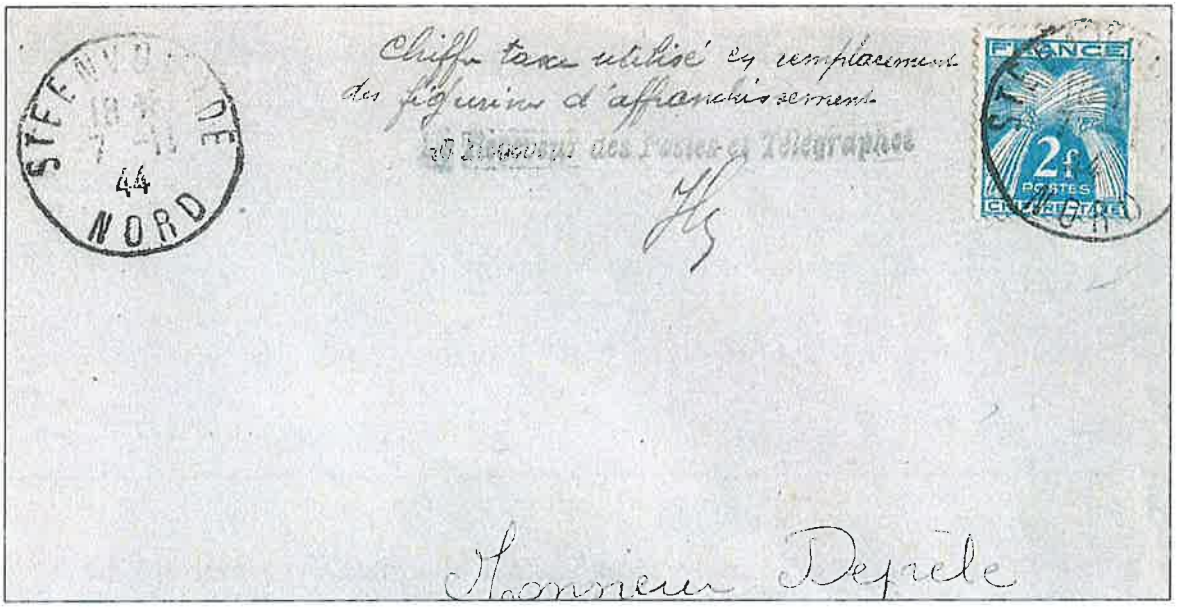

6- **Affranchissements avec des timbres fiscaux**

La règle : il est interdit d'utiliser les timbres fiscaux en lieu et place des timbres normaux d'affranchissement. Pourtant, à 3 périodes différentes, 1957, 1975 et 2001 aucune des lettres ci-dessous n'a été taxée. Si dans les cas précédents on pouvait supposer un philatéliste émetteur des lettres, dans le cas présent ce n'est pas le cas. Les expéditeurs ignoraient les règles et les postiers, peu habitués à ce type d'affranchissement, n'ont pas taxé.

Enfin pour terminer sur cet article sans prétention sur les affranchissements insolites et curieux , je peux simplement préciser que, s'ils existent et font l'objet d'une attention particulière de la part des philatélistes, c'est dû essentiellement au manque de contrôle des Postiers. Normal, me direz-vous. Ce sont des hommes et c'est très bien ainsi. Cela fait le bonheur des philatélistes qui aiment ces moutons à 5 pattes.
Parmi les curiosités, on peut citer également les lettres postées en France avec des timbres étrangers oblitérés sans problème par un cachet français. Le plus surprenant c'est lorsque cette oblitération est faite à la main comme dans le cas ci-dessous où ni la figurine ni le tarif sont corrects.

Je n'ai volontairement pas fait mention des faux timbres imprimés par des faussaires et ce depuis, ou presque, l'origine des timbres. Jean de Spérati (né à Pise en1884, mort à Aix les Bains en 1957) fut le plus célèbre des faussaires de timbres classiques dont le Napoléon Vermillon.
Un 15c bleu « Sage » ,pas particulièrement sage, fut contrefait à Paris, Lyon, Belfort et surtout à Chalon-sur-Saône, le plus célèbre. Ces timbres sur lettres sont très recherchés.
Durant la guerre 39-45, l'Intelligence Service imprima des faux Pétain qui n'ont pas été utilisés sur lettre.
Fausse Marianne de Gandon, Faux Béquet et plus près de nous Faux Briat la liste est longue.
L'étude des faux timbres est régulièrement publiée par les journaux philatéliques depuis de longues années (Le Monde des Philatélistes, Timbres Magazine…) Elle nécessite une grande connaissance et surtout le matériel philatélique correspondant. Cela ne rentre pas dans le cadre de cet article.

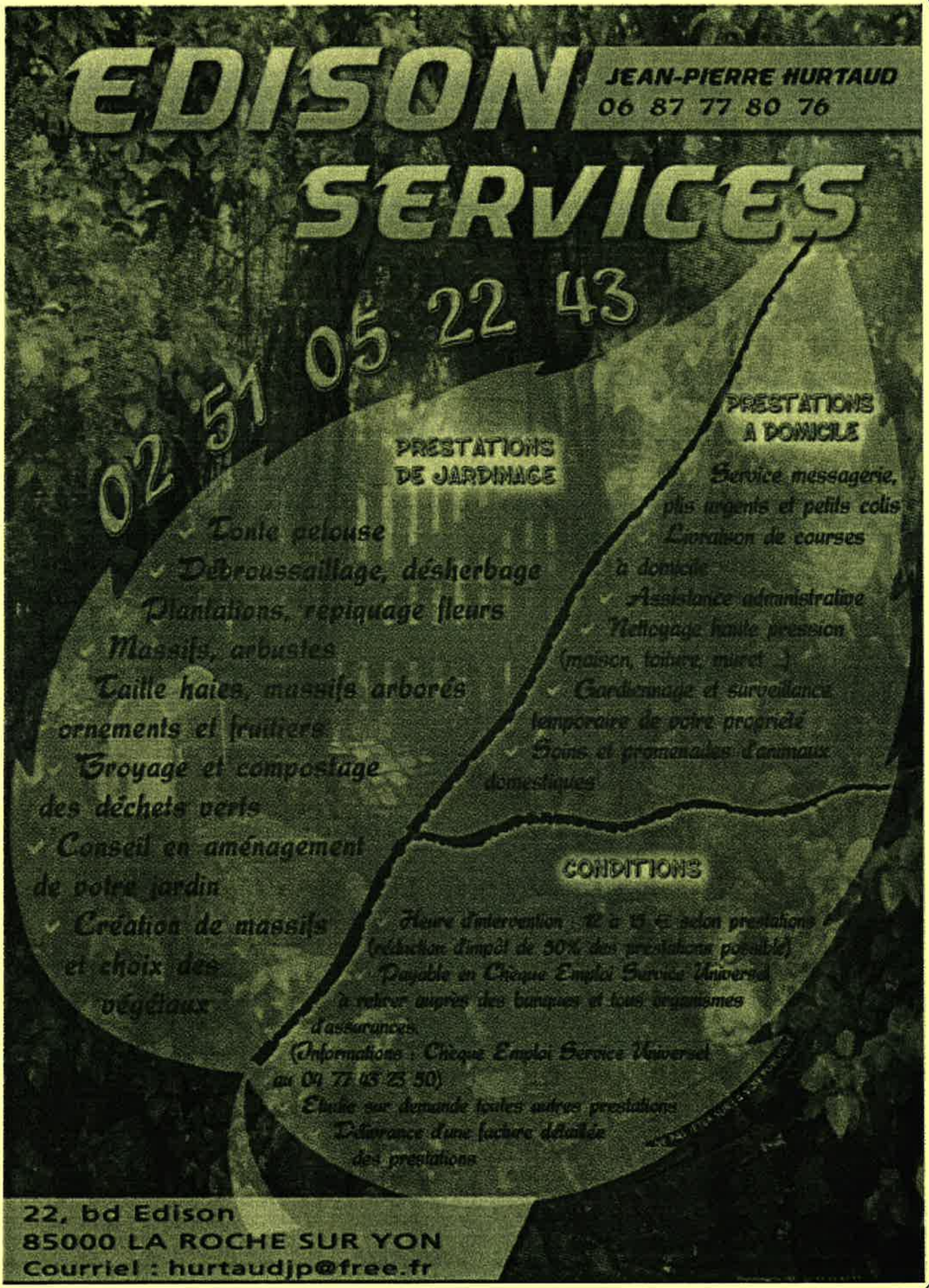

Réservez vos achats à nos annonceurs

atlantic

votre solution de confort thermique

Siège social :

44, bd des Etats-Unis
85000 LA ROCHE SUR YON

Tél. : 02 51 44 34 34

GROUPE ATLANTIC

VENDEE COLLECTIONS

TIMBRES – MONNAIES
CARTES POSTALES
MATERIEL

Remise de 10 à 20% aux membres de clubs

75, Rue du Maréchal Joffre
(route de Bordeaux)
85000 LA ROCHE-sur-YON
Tél.: 02/51/43/93/84

Réservez vos achats à nos annonceurs

La Passerelle de La Gare de la Roche-sur-yon
Une vieille Dame de 100 Ans

Depuis l'arrivée du Chemin de Fer à la Roche-sur-yon en 1866 .La ville était coupée en Deux par le rail, dans le sens Nord-Sud, avec deux possibilités de franchissement des rails . Au Nord le passage à niveau des Forges par la route d'Aizenay, au Sud la route en Direction de la Mothe-Achard passant sous le Pont des Sables

Le passage a niveau des Forges

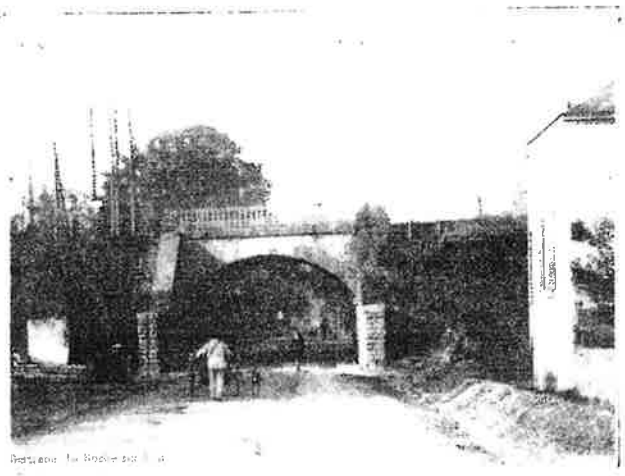

Le Pont route des Sables

Pour mettre fin a cette situation , le Conseil Municipale de la Roche-sur-yon , par une décision du 11 Juillet 1892, propose la construction d'une passerelle pour les piétons Au dessus des voies de chemin de fer dans la partie Nord de la gare de la Roche-sur-yon Cette proposition est autorisée par une décision du 11 Mai 1904
Cette passerelle de style Effeil conçue par l'ingénieur Le Ricolais, ne sera jamais ni Inaugurée ni batiseé.

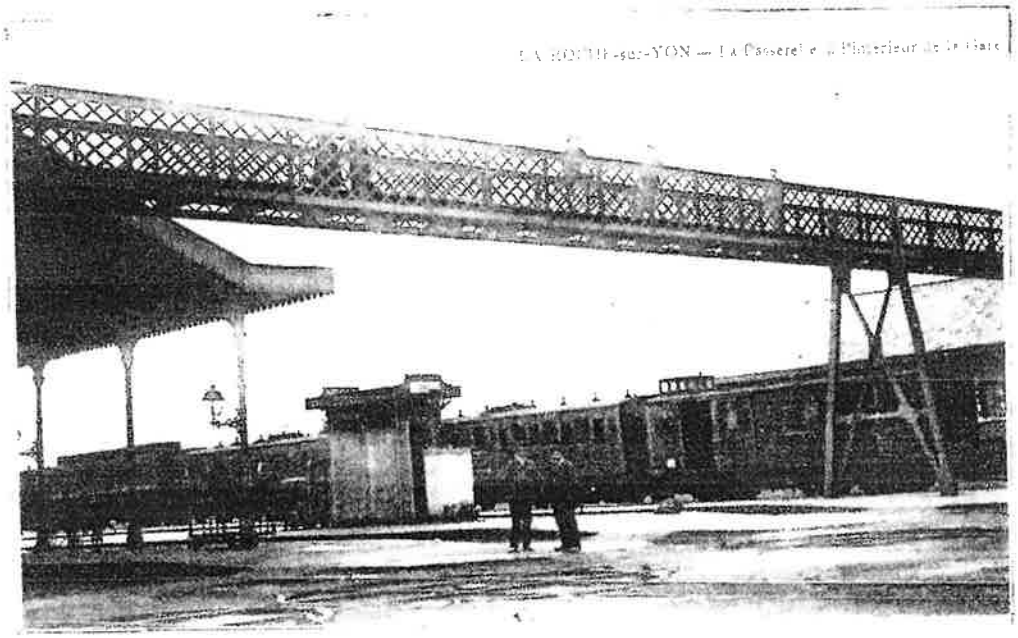

La Passerelle au dessus de la Gare

L'ouvrage conçu en acier, d'une longueur total de 173 mètres 20 y compris les escaliers D'accès aux deux extrémités , sera composé d'une travée indépendante de 30 mètres 70

De deux travées solidaires de 36,00 mètres et de 34 mètres 24 ,d'une travée en béton de 17 mètres 95 au de dessus de la halle des marchandises , d'une dernière travée indépendante de 35 mètres 67 et d'un escalier à chaque extrémité .Les deux poutres a treillis formant un garde - corps , seront espacées de 1 mètre 80 d'axe en axe laissant un passage de libre pour la circulation des piétons de 1 mètre 60. Trois escaliers donnent accès au tablier un à chaque extrémité de 1 mètre 65 et le troisième de 1mètre 00 de large le long du pignon de la halle aux marchandises, avec un portillon fermant à clé, interdisant l'accès de cette escalier, pendant les heures de fermeture de la Petite vitesse (SERNAM) .La hauteur de l'ouvrage au dessus des rails sera de 6 mètres 67

Côté Boulevard Louis Blanc

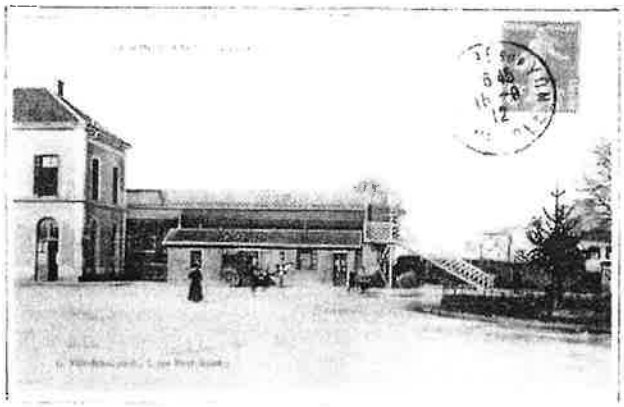

La Cour de la gare

L'entrepôt des dépêches construit en 1870 se trouvait par le fait, dans un bâtiment sous la passerelle
Vers 1900 une recette auxiliaire est ouverte et à fonctionnée jusqu'en 1944 année de la Destruction du bâtiment par les bombardements alliés sur la gare de la Roche-sur-yon

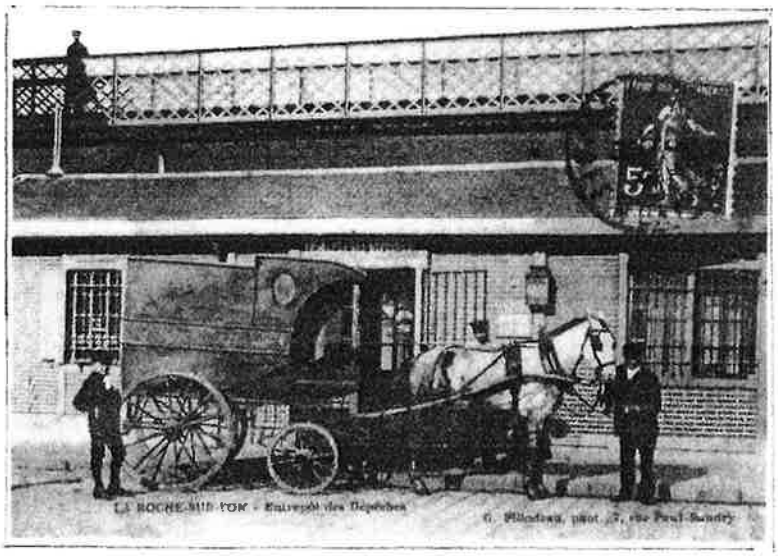

L'entrepôt des Dépêches et le recette Auxiliaire

Les dispositions de ce projet ont été adoptées par le Conseil Municipal dans la séance du 4 Juin 1904. La dépense de la passerelle est évaluée à 38000 francs .
La part incombant à l'Etat serait de 9500 francs, le reste à la charge de la ville , et des Tiers

Fermé au public depuis le 15 Octobre 2008 et remplacée par une navette de bus Gratuite entre la cour de la gare des voyageurs et les quartiers au-delà du rail.
" La Dame de fer yonnaise " part pour la ferraille , elle n'aura vécue q'un siècle la vénérable passerelle qui enjambe les rails depuis 1908 .Elle à été démontée en deux jours , au chalumeau et a grand renfort de grues géantes, Drôle de destin pour un ouvrage emprunté par des milliers de paires de jambes ,qui pour des raisons de sécurité a succombé à la modernisation.
Les nostalgiques du quartier de la gare pourront se consoler en allant voir le tronçon De 60 mètres de long ,conservé coté du boulevard Maréchal Leclerc

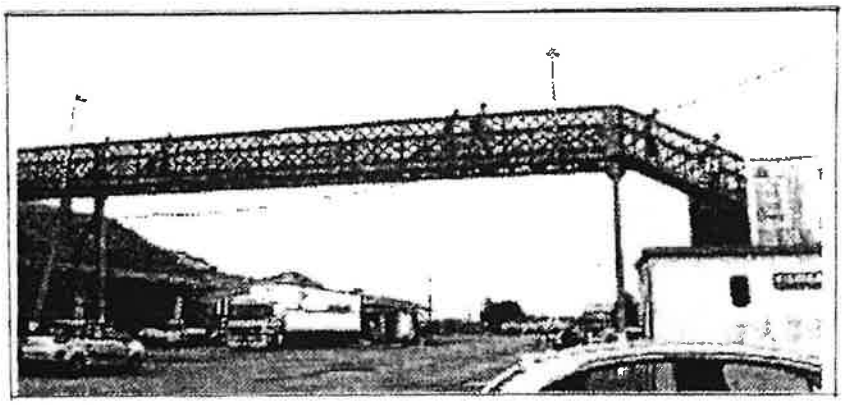

Partie de la Passerelle conservée côté boulevard Maréchal Leclerc

Quant à la nouvelle passerelle qui est fabriquée à Châteauroux par les établissements Renaudat, elle se présente sous la forme d'un cylindre de 70 mètres de long et de 4,50 mètres de diamètre
Cette passerelle couverte, sera desservie par 3 ascenseurs ,dont un donnant un accès aux Quais d'embarquement à l'intérieur de la gare.Les 2 autres aux parkings côté gare et Coté boulevard Maréchal Leclerc

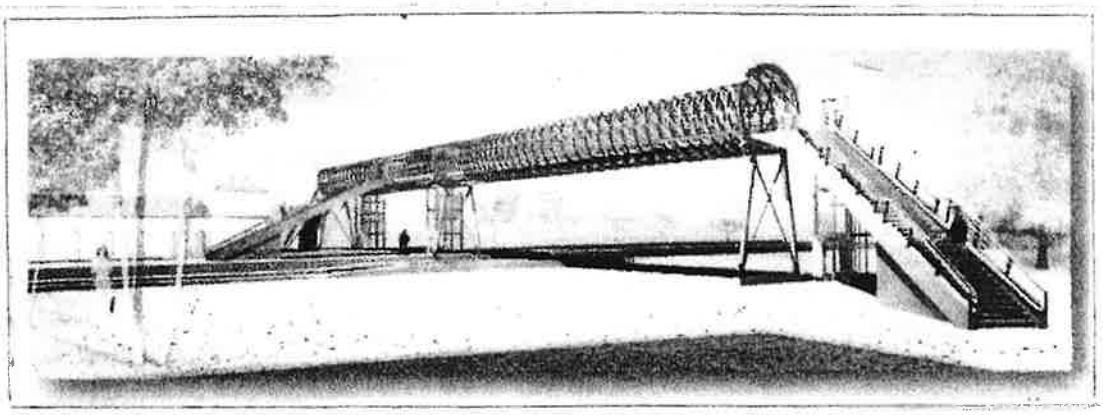

La nouvelle Passerelle

Située au sud du bâtiment actuel de la gare, afin de créer une véritable liaison interquartiers
Elle protége des intempéries, tout en laissant passer l'air sur les côtés.
Son inauguration à eu lieu le 6 Février 2009,en présence du Préfet de la Vendée, Du Président du Conseil Général de laVendée,de Monsieur le Maire de la Ville de La Roche-Sur-Yon, et de nombreux habitants du Quartier.

Dans la séance du 5 Mai 1905 , le Conseil Municipal à voté la participation de la ville
Pour une somme de 16000 francs
Le montant total de la dépense serait réparti de la façon suivante

La part contributive du réseau de l'Etat	9000 francs
La part de la ville de la Roche-sur-prix	16000 francs
Subvention du Conseil Général de la Vendée	5000 francs
Subvention de la Chambre de Commerce de la Vendée	1500 francs
Produit de la souscription aux Particuliers	6000 francs

Le montant total de la construction de la Passerelle devra être couvert avant le début de
La construction de l'ouvrage
Il a été convenu que conformément a la décision du 11 Mai 1904 l'entretien et l'éclairage
De la passerelle resteront a la charge de la ville.

Une Noce sur la Passerelle

Les Fiacres au pied de la passerelle

Une décision ministériel en date du 28 Septembre 1908 autorise la mise en service pendant
Le jour de la passerelle, récemment construite , cette décision stipule que l'autorisation de la
Circulation pendant la nuit serait subordonnée à l'installation de l'éclairage par la ville dans
Les conditions fixées par la décision du 11 Mai 1904.
La ville de la Roche-sur-yon venant de mettre en service l'éclairage , l'autorisation de la circulation nocturne, sur la passerelle est accordée le 14 Décembre 1908

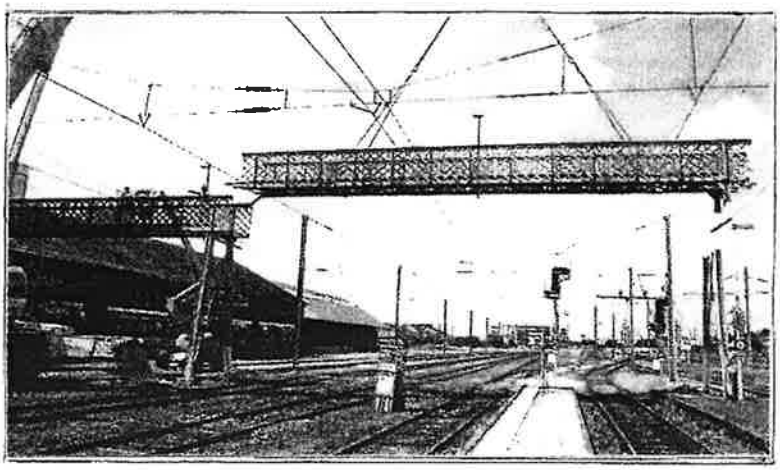

La Passerelle supprimée pour une question de sécurité

Claude BELLEIL et André GAUTHIER

Ligne des Sables d'Olonne à Tours

Demande de la Ville de La Roche sur Yon en vue de la construction d'une passerelle pour piétons sur la gare.

Note préliminaire.

Par une décision en date du 11 Juillet 1892, relative à une délibération du Conseil Municipal de la Ville de La Roche sur Yon tendant à la construction d'une passerelle pour piétons au dessus de la gare de La Roche sur Yon, Monsieur le Ministre des Travaux Publics a accepté le principe de cet établissement sous la réserve que les dépenses seraient supportées entièrement par la Ville.

Parmi ces dépenses il faut comprendre les frais d'étude aussi bien que la construction elle même; cependant sur la demande de Monsieur le Maire de La Roche sur Yon, l'Administration a consenti à dresser une estimation sommaire propre seulement à fixer le Conseil Municipal sur le montant approximatif des travaux.

Cette estimation a pu résulter immédiatement de la comparaison de la gare de La Roche avec celle de Tours, au dessus de laquelle a été établie, il y a peu d'années, une passerelle du même genre.

Le plan ci joint donne la position que devrait occuper la passerelle conformément aux désirs exprimés par Monsieur

Monsieur le Maire et la répartition des appuis d'après les voies et installations existantes ou futures.

L'ouvrage serait formé de deux travées métalliques de 94m19 et de 31,46 de longueur reposant la première sur deux appuis donnant des portées de 32,16 - 33, - 29,03 ; la seconde sur deux appuis aussi donnant des portées de 22,96 - 24,25 - 24,25.

Deux escaliers en fer donneraient accès au tablier l'un pris sur le terrain du chemin de fer, débouchant sur le trottoir du boulevard Louis Blanc, l'autre pris sur l'accotement du chemin d'accès aux marchandises et placé parallèlement à l'axe de ce chemin.

La passerelle aurait une largeur libre de 1m60 entre garde-corps ; ces derniers formant poutres seraient à claire-voie ; les supports seraient constitués par des palées formées de poutres composées d'une âme et de 4 cornières ; chaque cadre serait renforcé dans son plan vertical par une entretoise et des croix de St André.

Quant à la dépense, en la basant sur celle des travaux semblables exécutés à Cours, soit 64,000 francs environ pour une longueur de 339 mètres ou 189 francs par mètre linéaire, (chiffre qu'il faut réduire à 170 francs pour tenir compte de la moindre largeur de l'ouvrage projeté à La Roche (1m60 au lieu de 2m00) on obtient pour une longueur de 165 mètres, c'est-à-dire, déduction faite de l'escalier du côté du Boulevard Louis Blanc)

170 x 165 = 28,050

A ajouter le prix des 2 escaliers en fer ou 10.000, d'après ce qui a été fait à Cours

soit : 28,050 + 10.000 ——— 38.050 f

à ajouter encore :

Somme à valoir pour dépenses imprévues 4.550 f

Total 42,600 f

et Majoration pour frais généraux ——— 3.400 f

Total général 45,000 f

Ces chiffres ne sont évidemment qu'approximatifs ; l'étude du projet devrait être entreprise avec tous les détails et l'exactitude nécessaires si la Ville de La Roche sur Yon prenait, d'après ces indications, l'engagement de supporter la totalité des frais de construction conformément à la Décision du 11 Juillet 1892 de Monsieur le Ministre des Travaux Publics.

Nous demandons, en conséquence, l'autorisation de faire connaître à Monsieur le Maire de La Roche sur Yon les résultats de notre étude préliminaire afin qu'il puisse, s'il le juge opportun, recueillir l'adhésion du Conseil Municipal à toutes les conditions d'exécution et de règlement.

La Roche sur Yon, le 21 Août 1893.

L'INGÉNIEUR DU 4E ARRONDISSEMENT

Ed. Madelaine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

Direction des Chemins de fer.

Division des travaux.

2e Bureau.

Ligne de Nantes à la Roche-sur-Yon.

Construction d'une passerelle au-dessus des voies de la gare de la Roche-sur-Yon.

Décision.

Paris, le 21 août 1905.

Le Ministre des Travaux Publics,
à Monsieur le Préfet de la Vendée

La Direction des chemins de fer de l'État a soumis à mon approbation un projet ayant pour but la construction d'une passerelle pour piétons au-dessus des voies de la gare de la Roche-sur-Yon autorisée en principe par la décision ministérielle du 11 mai 1904 (ligne de Nantes à la Roche s/Yon).

L'emplacement choisi pour l'édification de cette passerelle est situé à l'extrémité, côté Nantes, du bâtiment des voyageurs. L'origine de la dite passerelle sera placée entre ce bâtiment et la remise à voitures, et elle aboutira au Boulevard des marchandises à peu de distance des entrées de la cour des marchandises.

L'ouvrage sera en acier. La longueur est de 173m06 y compris les escaliers d'accès des extrémités : elle comprend une travée indépendante de 30m70, deux travées solidaires de 36m00 et de 36m24, une travée de 17m95 (en béton armé) au-dessus de la halle aux marchandises, et, enfin, une dernière travée indépendante de 35m67.

Les deux poutres à treillis, formant garde-corps sont espacées de 1m80 d'axe en axe, laissant un passage libre de 1m60 entre les semelles supérieures, elles reposent sur des palées encastrées dans des massifs de béton armé.

Trois escaliers donnent accès au tablier, les deux

extrêmes de 1m,60 de largeur, ont leur origine en deh
des clôtures, l'une, dans la cour des voyageurs en co
munication avec le boulevard Louis Blanc, l'aut
sur le boulevard des marchandises ; un 3e escalier de
1m,00 de largeur est accolé au pignon de la halle
aux marchandises de manière à permettre l'acc
direct de la cour aux marchandises. Un portillo
fermant à clef interdira l'accès de cet escalier
pendant les heures de fermeture du service de la P.V

La hauteur de la passerelle au-dessus des rails des
gare est de 6m,17.

Aux abords de la terrasse établie au dessus de la
halle, le tablier est supporté, du côté du bâtiment
des voyageurs, par une palée en ciment armé no
dans le mur de la halle longeant la voie n° 20
du côté de la cour des marchandises, par une po
telle également en ciment armé, et débordant
un peu la partie de la fausse rabbière métallique
existante. Cette poutrelle repose elle-même sur des
appuis noyés dans les pilastres de la halle.

Les poutres à treillis sont reliées par des entretoi
destinées à supporter le platelage en bois et reliées
par un contreventement.

Le tablier en bois est formé de trois cours de lon
grines de $\frac{0.08}{0.08}$ sur lesquelles est fixé un platelage d
0m,04 d'épaisseur.

Il résulte des calculs de résistance, joints au dossi
que la fatigue du métal n'atteint nulle part
limite réglementaire imposée.

Les dispositions de ce projet ont été adoptées pa
le Conseil municipal de la Roche-sur-Yon dans se
séance du 4 juin 1904.

La dépense de la passerelle est évaluée à 38000
y compris 3482.16 de somme à valoir.

La part incombant au Réseau de l'Etat et à imputer à son compte de 1/4 établissement serait d'après les prescriptions de la décision ministérielle précitée, du 11 mai 1904, de : $\frac{38.000}{4}$ = .. 9.500.00

Il resterait à la charge de la ville de La Roche-sur-Yon et des tiers 28.500.00

Dans sa séance du 5 mai 1905 le conseil municipal de La Roche-sur-Yon a voté la participation de la ville pour une somme de 16.000,00

La dépense de 38.000 serait ainsi répartie :

Part contributive du Réseau de l'Etat ..	9.500.00
.... d° .. de la ville de la Roche-sur-Yon.	16.000.00
Subvention du Conseil général	5.000.00
Subvention de la Chambre de Commerce ..	1500.00
Produit de souscriptions	6000.00
Total égal ..	38.000.00

Le service de l'Inspection a rappelé que les travaux urgents d'amélioration de la gare de La Roche-sur-Yon sont sur le point d'être terminés ; les agrandissements du service des messageries ont été achevés en 1904 et l'agrandissement du buffet sera réalisé dans quelques mois. Ce dernier estime, en conséquence, que rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné suite au projet dont il s'agit dans les conditions arrêtées en principe par la décision ministérielle du 11 mai 1904.

Les travaux seront adjugés et exécutés sous la direction du réseau de l'Etat dès que les dernières subventions auraient été versées au Trésor à titre de fonds de concours pour dépenses publiques.

Conformément aux propositions du service de l'Inspection, j'ai reconnu qu'il y avait lieu :

1° D'approuver le projet présenté dont la dépense

évaluée à 38.000 f, serait répartie de la manière suivante :

Part du réseau de l'Etat 38.000 / 4	9.500,00
Part de la ville de la Roche-sur-Yon	16.000,00
Subvention du Conseil général	5.000,00
Subvention de la Chambre de commerce de la Roche-sur-Yon	1500,00
Souscriptions particulières	6000,00
Total	38.000,00

Etant entendu :

(a) - que les travaux ne seront commencés qu'après le versement dans une caisse du Trésor des diverses contributions promises ;

(b) - qu'avant la mise en service de l'ouvrage il sera procédé aux épreuves réglementaires en présence d'un Ingénieur du service de l'Inspection ou de son délégué ;

(c) - que conformément à la décision du 11 mars 1904, l'entretien et l'éclairage de la passerelle resteront à la charge de la ville.

2° d'inviter M. le Directeur du Réseau de l'Etat à ménager lors de la construction de la passerelle dont il s'agit, une porte de sortie directe sur la voie publique pour les voyageurs des tramways.

Je donne connaissance de la présente décision à M. l'Ingénieur en Chef Crabay de Fontenay ainsi qu'à M. le Directeur des Chemins de fer de l'Etat, à chacun desquels je renvoie en même temps une expédition du projet, revêtue de mon visa.

Veillez de votre côté, en informer M. le Maire de la Roche-sur-Yon, ainsi que le Conseil général lors de la prochaine session et M. le Président de la Chambre de Commerce de la Roche-sur-Yon.

Par autorisation,

Pour Copie conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

Direction
des Chemins de fer
—
Division
des Travaux.
—
2e Bureau
—
Réseau de l'Etat.
—
Ligne de Nantes
à La Roche s/Yon.
—
Etablissement
d'une passerelle
au dessus des voies.
—
Traité réglant
les conditions d'établissement l'éclairage, d'entretien
et de répartition
des dépenses.
—
Décision
—

Paris, le 21 décembre 1906

Le Ministre
à Monsieur le Préfet de la Vendée

Conformément aux prescriptions de la décision ministérielle du 15 février 1906, la Direction des chemins de fer de l'Etat a soumis à mon approbation un projet de traité avec la ville de la Roche-sur-Yon, réglant les conditions d'exécution des travaux de paiement et de répartition des dépenses et charges d'établissement, d'éclairage et d'entretien de la passerelle à établir au dessus des voies de la gare de cette ville, dont le projet a été approuvé par décision du 21 août 1905.

Aux termes de ce traité, les travaux d'établissement seront exécutés par les chemins de fer de l'Etat. Ils ne seront entrepris qu'après versement dans une caisse du Trésor de la somme de 28 500 f représentant la part contributive de la ville de la Roche-sur-Yon ainsi que diverses subventions et produits de souscriptions.

Enfin de travaux, il sera établi par les chemins de fer de l'Etat un décompte récapitulatif des dépenses faites qui sera présenté à la ville de la Roche-sur-Yon.

Si par suite des rabais de l'adjudication ou de

toute autre cause, ce décompte fait ressortir un économie sur le montant de la dépense prévue évaluée à 38.000 f, la ville de la Roche-sur-Yon y participera dans la proportion de trois quarts l'autre quart étant reservé au réseau de l'Etat

L'entretien de la passerelle proprement dite, de la terrasse au dessus de la halle aux marchandises, des escaliers d'accès et du portillon sera assuré par les soins des chemins de fer de l'Etat, et les dépenses qui en résulteront, majorées de 12 % pour frais généraux et avances de fonds, leur seront remboursées par la ville de la Roche-sur-Yon à la fin de chaque exercice, sur la simple présentation des factures.

Les canalisations et appareils d'éclairage de la passerelle seront installés et entretenus par la ville et à ses frais sans participation des chemins de fer de l'Etat.

Le service de l'Inspection n'a présenté aucune observation sur les termes de ce traité ; il a toutefois fait remarquer que les travaux devront faire l'objet d'un récolement aussitôt après leur achèvement, et que les droits des tiers devront être formellement réservés.

Conformément aux propositions du service de l'Inspection, j'ai reconnu qu'il y avait lieu d'approuver le projet de traité présenté, sous les réserves suivantes :

1°_ Les travaux seront récolés en présence de

M. le Maire de La Roche-sur-Yon ou de son délégué, et d'un représentant de la Direction des chemins de fer de l'Etat, par un agent du service de l'Inspection pourvu hiéarchiquement de la décision ministérielle d'autorisation.

A cet effet, le Directeur des chemins de fer de l'Etat préviendra au moins huit jours à l'avance M. l'Ingénieur du 2e arrondissement de l'Inspection, en résidence à Nantes, de l'achèvement des travaux;

2° Les droits des tiers sont et demeurent formellement réservés.

Je donne connaissance de la présente décision à M. le Directeur des chemins de fer de l'Etat à qui je renvoie le projet de traité revêtu de mon visa, ainsi qu'à M. l'Ingénieur en chef Crahay de Franchimont.

Veuillez, de votre côté, en informer M. le Maire de la Roche-sur-Yon.

Par autorisation:
Le Directeur des chemins de fer
Signé: (Signature illisible)

Pour copie conforme:
Le Secrétaire Général

[signature]

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES

Direction
des Chemins de fer

Division
des Travaux.

2e° Bureau

Réseau
de l'État.

Ligne de Nantes
à la Roche-s/-Yon.

Gare de
La Roche-s/-Yon.

Établissement d'une
passerelle au-dessus
des voies.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE
14 DECE
8

Paris, le 12 DÉCEMBRE 190

Le Ministre

à Monsieur le Préfet de la Vendée.

Une décision ministérielle du 28 Septembre 1908, a autorisé la mise en service, pendant le jour, de la passerelle récemment construite au-dessus des voies de la gare de la Roche-sur-Yon (ligne de Nantes à la Roche-sur-Yon).

Cette décision a stipulé toutefois que l'autorisation de circuler sur la dite passerelle, pendant la nuit, serait subordonnée à l'installation et à la mise en service par la ville de l'éclairage de cet ouvrage, dans les conditions fixées par la décision du 11 mai 1904.

La ville de la Roche-sur-Yon venant de mettre en service cet éclairage, la Direction des chemins de fer de l'État m'a demandé d'étendre l'autorisation accordée à la circulation nocturne.

Après avoir consulté le service de l'Inspection, j'ai, conformément à son avis, reconnu qu'il y avait lieu d'étendre à la circulation de nuit, l'autorisation accordée pour l'usage de la passerelle pendant le jour.

Veuillez en informer le Maire de la Roche-sur-Yon.

Par autorisation :
Le Directeur des Chemins de fer,

2e Division.

Communiqué à Monsieur le Maire de La Roche-s/-Yon avec prière de retour après en avoir pris connaissance.

La Roche-s/-Yon, le 14 décembre 1908.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

LES P'TITS PHILOUS

Coucou, nous revoilou ! Ces pages sont pour vous les p'tits philous et pour nos amis les p'tits PPYs. N'hésitez pas à prendre la plume et vous exprimer dans ces pages.

La vie du club

Et oui c'est déjà l'heure de remettre les sacs à dos. Les vacances, elles passent toujours trop vite non ?

J'espère juste qu'elles ont été bonnes pour vous !

Côté timbres il y a eu quelques belles sorties.

Avis aux amateurs de beaux timbres et de papillons. Le dernier en date est un magnifique bloc de 4 timbres !

Le premier jour d'émission sera le 3 septembre 2010. Réservez cette date !

Sorties

Restons encore un peu en vacances et voyageons… loin.

Avez-vous vu ce timbre ? Il a été émis en juin dernier pour l'exposition universelle de Shanghai en Chine. Cette forme étrange est en fait le pavillon français conçu par l'architecte Jacques Ferrier et il y a déjà des millions de personnes qui ont eu la chance de le visiter.

(découper et remettre votre bulletin de participation à Mathilde lors de la prochaine réunion)

Rébus

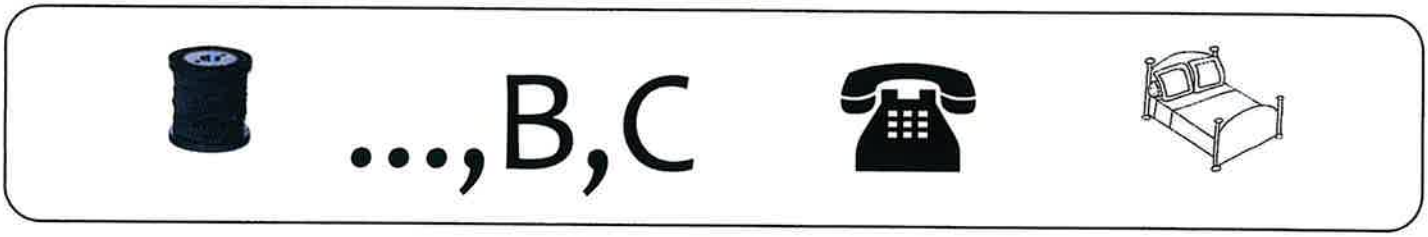

Pour le plaisir des yeux !

Un bloc sur l'appel du 18 juin par le Général de Gaulle (On voit ça en cours d'histoire !) sorti le ... 18 juin 2010 !!

Et un autre très beau bloc sur les moulins.

Jeu concours

Hop le jeu concours revient. Cette fois sous la forme d'un rébus.

Alors faites chauffer vos neurones , il y a un lot à gagner !!

Internet

Ca y est, le site internet de l'APY est en ligne. On le retrouve à cette adresse :

http://apy85.fr

Alors n'hésitez pas à vous y rendre et naviguer dessus. Si vous avez des remarques concernant le site, des améliorations possibles, donner votre avis ou autre, venez voir les pApy's ou Mathilde !

En attendant bonne rentrée à tous.

Mathilde

✂----------

La réponse et le nom du gagnant seront publiés dans le prochain bulletin.

☺ Le ou la gagnante du jeu – concours recevra son cadeau à la réunion suivant la parution du bulletin.

(un tirage au sort départagera les gagnants)

Nom : .....

Prénom : .....

Réponse : .....

ACTUALITE VENDEENNE

Avec une trentaine de nouveaux Prêt-à-Poster repiqués de Vendée, la rubrique "Actualité Vendéenne" est particulièrement riche cet été 2010. Sans les PAP, il n'y aurait d'ailleurs pas d'actualité !

Ce n'est pas tout-à-fait vrai puisque La Poste de St Gilles Croix de Vie a proposé un TAD à l'occasion du départ de la course Vendée – St Pétersbourg le 16 mai 2010 (voir visuel en fin de rubrique).

A noter également, la mise en vente de 2 ID Timbres "île de Noirmoutier" dans les Offices de Tourisme de l'île.

Pour revenir aux PAP, qui vont constituer l'essentiel de la rubrique, il est à noter que les PAP dits "carrés" (enveloppes 11,5x16) font leur grand retour. La Poste, en 2007, avait souhaité ne plus faire de repiquages locaux sur des PAP de format carré. 2010 sonne le retour de ce format, les collectivités locales ont convaincu les responsables de La Poste de l'intérêt du modèle carré très pratique pour l'expédition des cartes postales.

Autre information, sur les derniers PAP Marianne de Beaujard, une nouvelle mention apparaît au-dos : "Enveloppes et Pochettes postales - NF 316/12 - www.ecolabels.fr".

L'Aiguillon-sur-Mer (Mairie)
Mise en vente : 11/03/2010
4000 ex. rectangulaires dont une partie avec fenêtre
Timbre : FRANCE 20 g - arbuste
Visuel déjà utilisé en juin 2008
A usage exclusif de la Mairie réalisé par La Poste

La Barre de Monts
Mise en vente : juillet 2010
1500 ex. carrés
Timbre : FRANCE 20 g - arbuste

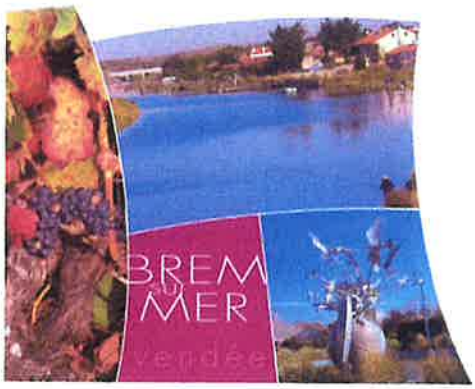

Brem sur Mer
Mise en vente : 23/04/2010
2000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

Challans
Mise en vente : 07/06/2010
3000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard
Existe avec 2 n° de lots différents

Chantonnay
Mise en vente : mai 2010
5000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

Les Epesses – Puy du Fou
Mise en vente : 15/04/2010
20000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

Grues
Mise en vente : 29/06/2009
3000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard
Passé inaperçu à sa sortie en 2009

Les Landes Genusson
Mise en vente : 15/03/2010
2000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

Luçon
Mise en vente : 10/05/2010
5000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

Luçon
Mise en vente : juillet 2010
2200 ex. carrés
Timbre : FRANCE 20 g - arbuste

Les Lucs sur Boulogne
Mise en vente : mai 2010
2000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

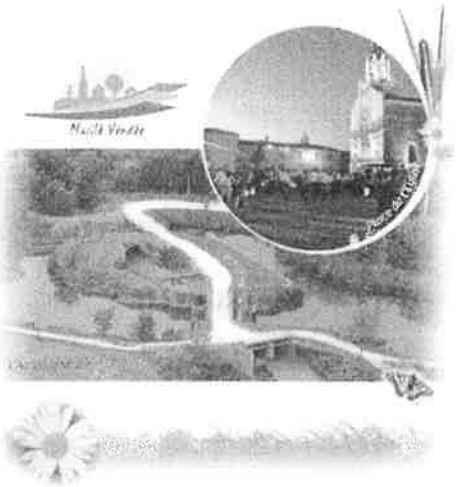

Maillé
Mise en vente : juin 2010
2000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

Maillezais
Mise en vente : juillet 2010
3000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

Mareuil sur Lay
Mise en vente : mai 2010
3000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard
et 1000 ex. rectangulaires avec fenêtre
Timbre : FRANCE 20 g – arbuste
Visuel déjà utilisé en janvier 2009

Montournais
Mise en vente : 01/06/2010
2500 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

Mortagne sur Sèvre
Mise en vente : 28/04/2010
3000 ex. rectangulaires
Timbre : FRANCE 20 g – arbuste
Existe avec 2 n° de lots différents

Nieul sur l'Autise
Mise en vente : juillet 2010
2000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

Noirmoutier en l'île
Mise en vente : juillet 2010
2000 ex. carrés
Timbre : FRANCE 20 g

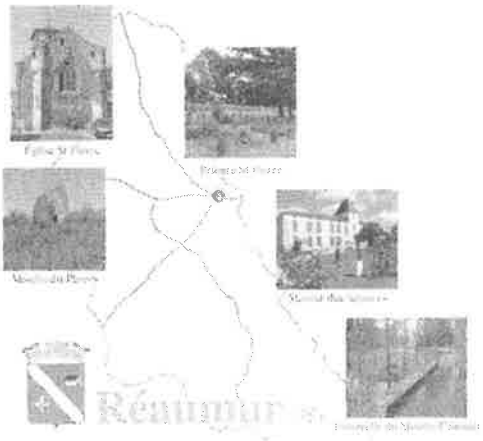

Réaumur
Mise en vente : juillet 2010
3000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

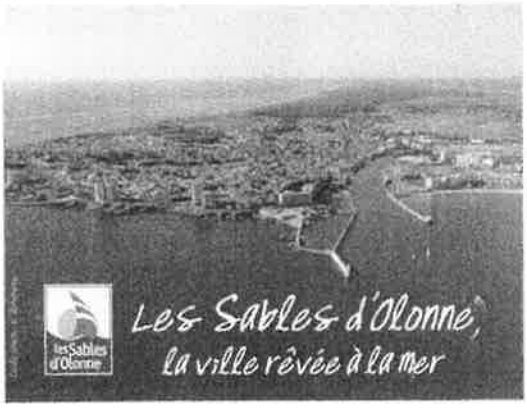

Les Sables d'Olonne
Mise en vente : juillet 2010
5000 ex. rectangulaires
3000 ex. carrés
Timbre : Marianne Beaujard (rect.)
et FRANCE 20 g – arbuste (carré)

St Jean de Monts
Mise en vente : juin 2010
2500 ex. carrés
Timbre : FRANCE 20 g – arbuste

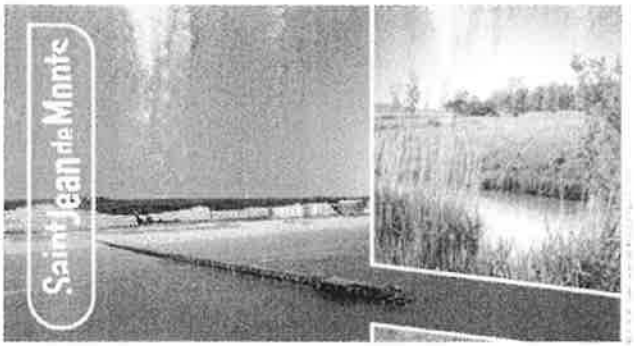

St Jean de Monts
Mise en vente : 10/06/2010
5000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard
Existe avec 2 n° de lots différents

St Mesmin
Mise en vente : juillet 2010
2000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

St Prouant
Mise en vente : juin 2010
2000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

Ste Radegonde des Noyers
Mise en vente : juillet 2010
3000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

St Sulpice le Verdon
Mise en vente : mai 2010
2000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

Tiffauges
Mise en vente : mai 2010
3000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

La Tranche sur Mer
Mise en vente : 10/05/2010
4000 ex. carrés
Timbre : FRANCE 20 g – arbuste
Visuel déjà utilisé en juin 2008 pour un PAP rectangulaire

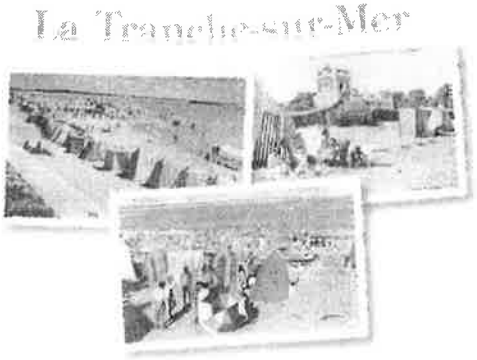

La Tranche sur Mer
Mise en vente : juillet 2010
3000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

La Tranche sur Mer
Mise en vente : juillet 2010
3000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

Triaize
Mise en vente : 11/05/2010
2000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard
Visuel déjà utilisé en août 2008

Velluire
Mise en vente : juillet 2010
3000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard

Vouvant
Mise en vente : juin 2010
3000 ex. rectangulaires
Timbre : Marianne Beaujard
Visuel déjà utilisé en avril 2009

Le PAP "Haras de La Vendée", dont nous avions présenté le projet lors de notre réunion du mois de mai 2010, ne sera pas émis car le haras ne dispose pas de boutique pour en assurer la commercialisation, contrairement aux 6 autres sites du Conseil Général qui ont été "papifiés" (Prieuré de Grammont, La Chabotterie, Abbaye de Maillezais, Abbaye de Nieul sur l'Autise, Historial de La Vendée et Tiffauges). Peut-être l'année prochaine ?

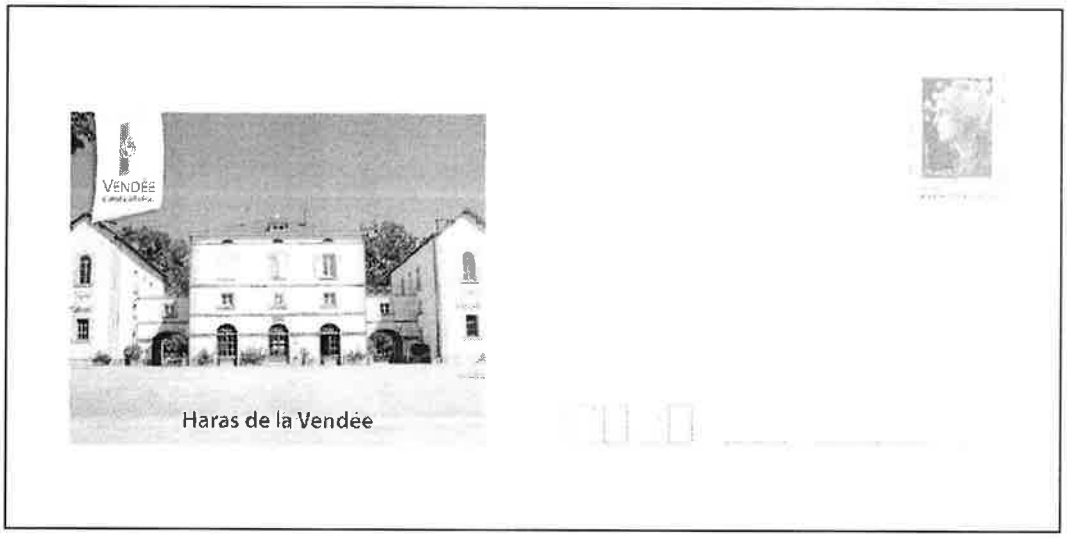

Le projet non abouti du PAP "Haras de La Vendée"

<u>Info parvenue récemment à la rédaction</u>

En mai 2009, la Mairie de Nieul sur l'Autise a fait réaliser par La Poste, en 2000 exemplaires rectangulaires, avec timbre Marianne de Beaujard, un PAP pour son propre usage. Le visuel est le même que celui utilisé pour le PAP mis en vente auprès du public à la même période auquel il a été ajouté les coordonnées de la Mairie et l'adresse du site INTERNET de la commune.

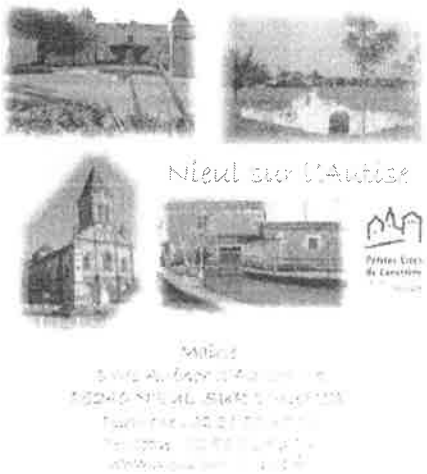

Pour en finir avec les PAP, un Bureau Temporaire avec Timbre-à-Date a été ouvert pour la mise en vente du PAP de Ste Radegonde des Noyers (visuel et date non parvenus au moment de la rédaction de cette rubrique) et une quinzaine de nouveaux PAP est annoncé : 4 modèles pour La Flocellière (voir Ouest-France du 02/07/10), Noirmoutier (voir site Internet de la Ville de Noirmoutier, rubrique Actualités), etc....

Un sincère remerciement à M. Denis RETAILLEAU de la Direction Commerciale de La Poste Loire-Atlantique/Vendée pour la mise à disposition des PAP et des informations qui alimentent cette rubrique.

GARAGE DU VAL D'YON

Jean-Claude AUVINET et son équipe

PEUGEOT

Forfait révision
ESSO

Vente véhicules neufs et occasions

Hall d'accueil

SERVICE RAPIDE

Acti-Sud Belle Place – LA ROCHE SUR YON
02 51 46 16 88
Ouvert du lundi au samedi midi
De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
garagevald.yon@wanadoo.fr

Réservez vos achats à nos annonceurs

ARMURERIE
AUDUREAU

Armuriers Professionnels
Diplômés de l'École de
Saint-Etienne et de Liège

CHASSE · BALL TRAP · TIR
COUTELLERIE · ARCHERIE
VETEMENTS · COUPES
PAINT-BALL

PROFESSIONNEL

Tél. 02 51 37 13 07
Fax. 02 51 44 95 60
Email : audureau.sarl@wanadoo.fr
24, rue du Maréchal Lyautey
85000 – LA ROCHE SUR YON

Homme Actuel

COIFFEUR VISAGISTE BARBIER

Damien LUCAS
Tél: 02 51 44 53 35
27, rue du Général Guerin • Le Bourg-sous-La Roche

Hommes / Enfants / Femmes cheveux courts

REJOIGNEZ-NOUS
ADHEREZ à :

Amicale Philatélique Yonnaise
APY

TOUJOURS DISPONIBLE,
l'ouvrage réalisé par
l'Amicale Philatélique Yonnaise

Histoire postale
de La Roche-sur-Yon
Marcophilie, cartophilie, numismatique

29 euros

par L'AMICALE PHILATÉLIQUE YONNAISE

Et aussi les cahiers philatéliques et de nombreux souvenirs

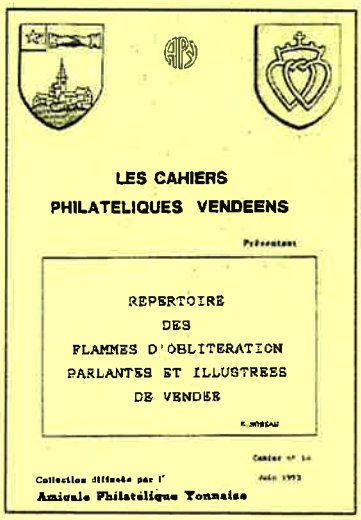

Réservez vos achats à nos annonceurs

AUTRES ACTUALITÉS VENDEENNES

Le 16 mai 2010, pour le départ de la course Vendée – Saint Pétersbourg, la Poste de St Gilles Croix de Vie ouvre un Bureau Temporaire avec l'utilisation du TAD ci-dessous :

A droite, l'autocollant offert au moment du départ de la course : un collector pour les amateurs de classe ouverte.

Enfin, la Communauté de Commune de l'Ile de Noirmoutier, en partenariat avec La Poste, a mis en vente dans les Offices de Tourisme de l'île 2 IDTimbres depuis le 1er juillet 2010. Ci-dessous, les visuels de ces 2 timbres :

Ces timbres sont en vente au prix de 9,50 € la plaquette de 10. Il est à noter qu'une partie des ventes sera reversée à des associations locales.
Pour en savoir plus :
www.ile-noirmoutier.com

Centre de Tri de La Roche sur Yon

Le 3 mars dernier, nous avions noté que la machine à oblitérer TOSHIBA TSC 1000 avait changé de code ROC de 21934A vers 39057A.

Le 8 juillet 2010, c'est au tour de la machine NEOPOST IJO85 de changer de code ROC.

07/07/10 :
code ROC = 21935A ⇨ CTC La Roche-sur-Yon

08/07/2010 :
code ROC = 39057A ⇨ PPDC La Roche-sur-Yon

Avis :
Pour illustrer la rubrique Actualité Vendéenne, je réalise, à titre personnel, l'achat d'un lot de chaque PAP repiqué aux couleurs des communes vendéennes (prix d'achat du lot de 10 : 8,90 €, le lot étant indivisible).
Collectionneur des PAP de Vendée, ces achats me permettent de compléter ma collection, mais je ne conserve qu'un exemplaire de chaque émission.
A ce jour, je fournis à 1 correspondant, à 2 abonnés au bulletin et à 1 adhérent de l'APY, un PAP de chaque émission.
Si vous êtes intéressés, vous pouvez me contacter (jm.leterme@orange.fr ou 02/51/37/97/67) et je pourrai vous intégrer aux destinataires des nouveautés des PAP Vendée.
Vous ne collectionnez pas les PAP, mais vous souhaitez des enveloppes sympathiques pour faire vos envois. Contactez-moi, j'ai du stock.

Jean-Marie LETERME

CHANGEMENT TARIF 1er JUILLET 2010

Phil@poste soigne les entreprises. En effet, si pour les particuliers les tarifs ont augmenté de 2 cts pour la Lettre Prioritaire et l'Ecopli (lettre non urgente jusqu'à 20 grammes), pour les sociétés équipées d'une machine à affranchir les tarifs n'ont progressé que de 1 ct. La preuve par l'image :

Dernière minute : ci-contre, le très joli TAD qui va être utilisé pour le 1er jour du bloc Papillons qui sera mis en vente au Château de Haute-Goulaine les 3 et 4 septembre 2010.

LES TROUVAILLES D'ALAIN

Découvertes dans le courrier d'entreprise qu'il collecte, Alain BONNEAU nous transmet ses dernières trouvailles.

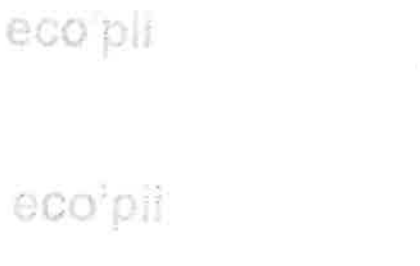

eco'pli

ou eco'pii !!

Renversante pour le Petit Nicolas, cette jolie griffe linéaire "CHALLANS CC".

Ratée, cette oblitération manuelle qui visait le timbre "Cœur Lanvin". C'est la vignette de guichet qui a reçu le coup de tampon, alors qu'elle n'en a pas besoin puisqu'elle porte déjà toutes les mentions nécessaires.

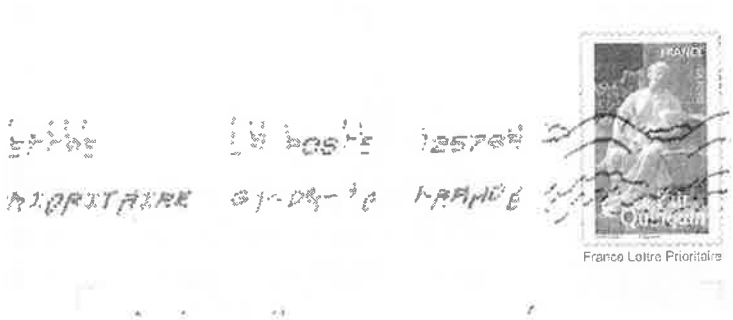

Dérapage pour l'oblitération de ce prêt-à-poster avec le petit Quinquin.
Papier glacé et machine à oblitérer ne feraient-ils pas bon ménage ?

A taxer : de temps en temps, l'utilisation de timbres découpés sur des PAP amène à trouver ce type de mention "AFFRANCHISSEMENT NON REGLEMENTAIRE A TAXER".
Il faut noter que la machine à oblitérer TOSHIBA TSC1000 (lignes ondulées noires) n'a pas été gênée par cet affranchissement non réglementaire

Ce "Mon Timbre en Ligne" SPECIMEN aurait tout autant mérité d'être taxé. Pourtant, il a circulé comme une lettre à La Poste

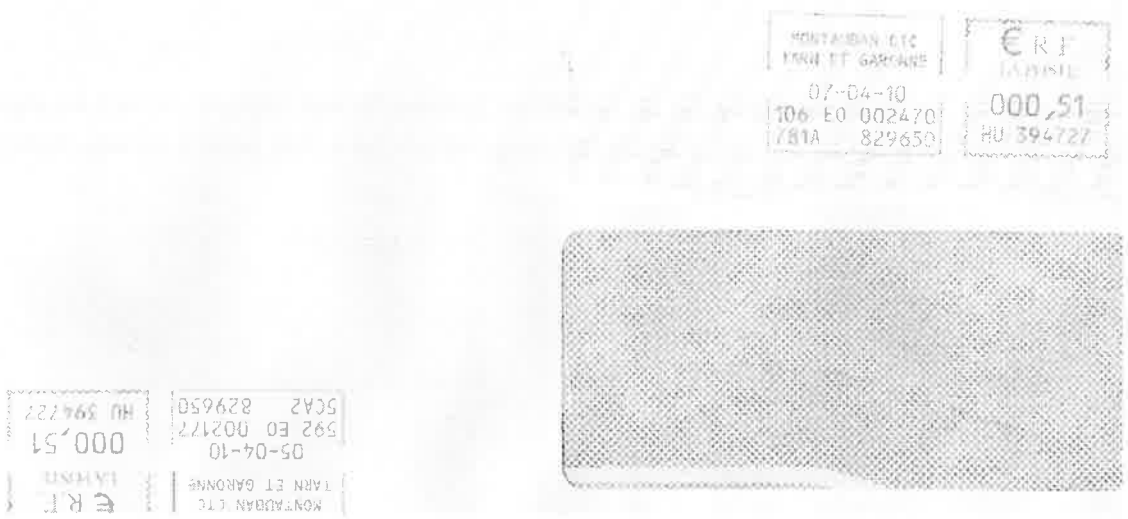

Double affranchissement pour cette lettre passée dans la machine à affranchir puis complété par une vignette autocollante imprimée au même tarif par la même machine à affranchir (HU394727).

Dérapage pour cette EMA utilisée aux Sables d'Olonne. On devine le prix (1,35 €) mais, pour la date, la lecture est impossible.

Cachets carrés utilisés pour annuler cette vignette LISA et ce timbre. Ces cachets sont réservés à la Banque Postale et n'auraient jamais dus être utilisés pour oblitérer du courrier.

Jeu : combien de fois cette enveloppe a-t'elle été oblitérée par la machine TOSHIBA TSC1000 du Centre de Tri de La Roche sur Yon (39057A) ?

Chère : 1 timbre à 0,56 € plus 1 EMA à 0,56 € qui, en plus, a servi d'oblitération, voici une lettre dont l'envoi a coûté 1,12 €. Espérons qu'elle n'ait mis que 24h00 pour arriver à son destinataire.

Gâchis : même 18 mois après le 1er jour (24/11/2007), cette lettre n'a pas été épargnée par une oblitération lignes ondulées noires.

Comment dépenser inutilement de l'argent ? Pourtant, le message sur l'enveloppe fournie par le destinataire paraît clair !
Et, en plus, l'expéditeur a mis un timbre vert pour une lettre prioritaire !

Délais de distribution : dans un monde imaginaire, La Poste s'engage à distribuer 80 % des plis prioritaires à J+1 (soit 24h00 après le dépôt de la lettre en boîte aux lettres). Alors, que faut-il penser de ces doubles oblitérations avec des délais toujours plus importants et sans mention "Fausse Direction" qui pourrait expliquer une nouvelle oblitération lors d'un 2ème passage en Centre de Tri ?

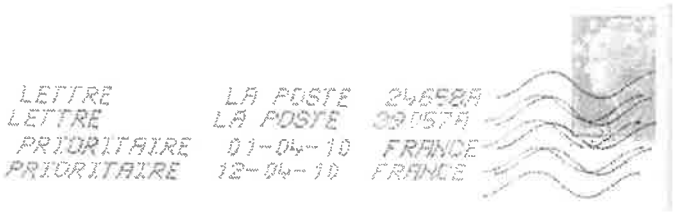

01/04/2010, code ROC 24658A
(95 Herblay)
12/04/2010, code ROC 39057A
(85 La Roche sur Yon)
⇨ soit 11 jours !!

26/05/2010, code ROC 39057A
(85 La Roche sur Yon)
07/06/2010, code ROC 15058A
(73 Chambéry)
⇨ soit 12 jours !!!

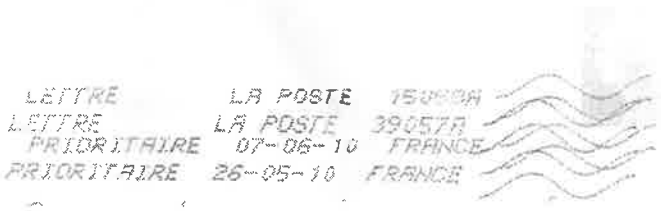

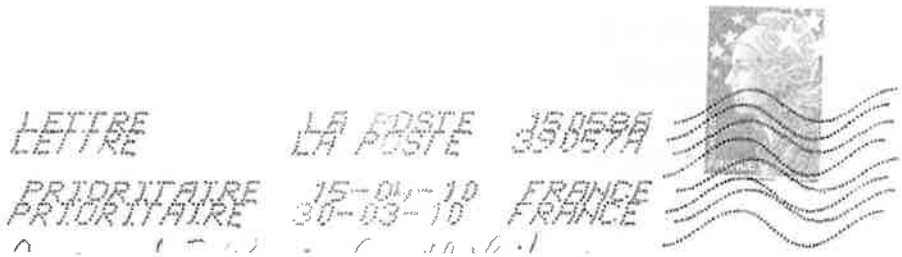

Toujours plus : 30/03/2010, code ROC 39057A (85 La Roche sur Yon)
15/04/2010, code ROC 15058A (73 Chambéry)
⇨ soit 15 jours !!!! Qui dit mieux ?

Hésitation : la machine à oblitérer TOSHIBA TSC1000 du CTC de Angers (09831A), malgré 2 passages, n'a pas identifié qu'il n'y avait pas de timbre. Elle n'a cependant pas classé la lettre en "Lettre Prioritaire" et aucune taxe n'a été demandée au destinataire.

ZA Le Séjour – 85170 Dompierre sur Yon
Tél. : 02.51.37.01.96 Fax : 02.51.34.13.33

SA au capital de 135 000 €
Effectif : 28

Agence de Cholet : 10 Rue de Terre Neuve
Z. Tertiaire de l'Ecuyère - 49300 CHOLET

Télécoms
Téléphonie
Télécommunications

Réseaux
Couplage informatique
Sécurisation des réseaux

Sécurité
Vidéosurveillance
Système d'alarme
Appels Malades
Recherche de personnes

Visioconférence 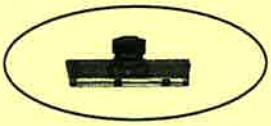

1 Rue Alexandre Fleming
49066 ANGERS Cedex 01

Rue Charles Brunelière
PA Coteaux de Grand Lieu
44830 BOUAYE

Une équipe qui vous connecte au monde des télécommunications
Visitez notre site : www.tdo85.fr – Pour nous écrire : contact@tdo85.fr

DELISLE COLLECTIONS

39, rue Georges Clemenceau (centre bourg)
85270 – SAINT HILAIRE DE RIEZ
TEL : 02 51 54 63 75
E-mail : Delislecollect85@aol.com
www.delcampe.fr/boutiques/ch1685

TIMBRES,
MONNAIES,
BILLETS,
CARTES POSTALES,
COLLECTIONS DIVERSES,
MATERIEL, etc....

Mlle DELISLE a le plaisir de vous accueillir du :
MARDI au SAMEDI de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
En saison, ouverture du lundi au samedi, mêmes horaires, fermé le dimanche

Ets ROIRAND

CHARCUTIER
TRAITEUR

Boucherie

1933 - 2003
70 ANS
de Père en Fils

11, rue de l'Hôtel de Ville
85190 AIZENAY
Tél/Fax 02 51 94 60 36

•••••••

Place de l'Eglise
85170 LE POIRÉ sur VIE
Tél. 02 51 31 82 27

Réservez vos achats à nos annonceurs

80, Boulevard des Etats-Unis
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél./Fax : 02 51 62 41 72

CHOIX IMPORTANT ET DEGUSTATION GRATUITE DE TOUS VINS

SPIRITUEUX - VENTE AU DETAIL :
vrac (cubit) - bouteilles - bag in box

Pour vos fêtes : tirage bières pressions

Restaurant - Pizzeria

Le Bourgadin

Simplicité et Convivialité

Ouvert :
- *du Lundi au Vendredi de 12h00 à 15h00*
- *les Vendredi & Samedi de 19h00 à 22h30*

Repas de groupe sur réservation

3, Rue Guillerot – 85000 La Roche sur Yon
Tél.: 02 51 42 28 13

AGORA

- **Librairie scolaire universitaire**
- **Papeterie**
- **Disques**

FRANCE LOISIRS

B.P. 116 - 11, rue Clemenceau
85003 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Tél. 02 51 44 58 90 - Fax. 02 51 44 58 93

Site web : www.librairie-

Réservez vos achats à nos annonceurs

LES PAPIERS TIMBRES DE L'ANCIEN REGIME (1674-1790)

La Naissance mouvementée du droit de timbre

EDICT
DV ROY.
Portant Eſtabliſſement d'vne marque ſur le papier & parchemin, pour la validité de tous les Actes qui s'expedieront par tout le Royaume.

Verifié en Parlement, le Roy y ſeant le 20. Mars 1655. en la Chambre des Comptes, & Cour des Aydes.

A PARIS,
Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires du Roy.
M. D C. L V.
Auec Priuilege de ſa Maieſté.

Les premiers timbres ont été fiscaux. Ils sont apparus d'abord dans les Provinces-Unies en 1626, puis en Espagne, en 1637, pour faire payer aux usagers une taxe sur les documents qu'ils désiraient faire enregistrer (contrats, testaments, jugements, etc.), notamment pour pouvoir ultérieurement les utiliser en justice.

Ces timbres royaux consistaient en une marque comportant un symbole royal (couronne, fleur de lys) et une valeur qui croissait avec la dimension de l'acte sur lequel cette marque était frappée. En un premier temps, en effet, le droit de timbre frappant l'enregistrement ou la délivrance officielle des copies d'actes ne variait que suivant la dimension de ces actes (probablement parce que le volume de travail imposé aux agents royaux pour enregistrer les actes ou certifier les copies était fonction de la dimension de l'acte).

Par la suite, certains actes furent soumis à une taxe graduée (quittances) ou proportionnelle (traites, contrats) variant suivant leur montant.

Tous ces premiers fiscaux n'étaient pas encore des timbres mobiles, mais des timbres fixes, apposés sur les actes que l'on voulait faire enregistrer, ou sur leurs copies.

Mazarin voulut suivre l'exemple espagnol. Mais les parlements (hautes juridictions de l'époque) refusèrent d'enregistrer son édit de 1655, malgré un lit de justice, car ils jugeaient cette taxe contraire à leurs intérêts : en effet, ils craignaient que les justiciables, qui payaient alors leurs juges avec des «épices» (voir la fable «*L'Huître et les plaideurs*»), ne déduisent le montant de ces papiers timbrés des dites épices. Si bien que Louis XIV ne réalisa ce projet qu'en 1674, sous l'égide de Colbert, tout en rendant le papier timbré obligatoire pour de nombreux usages (dont les registres d'état-civil). Alors il passa outre l'hostilité persistante des parlements qui suscitèrent même de sanglantes insurrections durement réprimées en Guyenne et en Bretagne. L'émission des timbres fut alors confiée aux intendants de finances, dans chaque généralité, si bien que, sous l'Ancien régime, les timbres variaient d'une généralité à l'autre. Leur modèle ne fut unifié, qu'en 1791, sous la Révolution française.

Le Cadre des émissions de papiers timbrés en France

La vente des timbres, comme la plupart des taxes de l'Ancien Régime, fut affermée, mais ses émissions eurent lieu dans le cadre des circonscriptions financières de la monarchie, c'est-à-dire des généralités, des intendances et des derniers fiefs fiscalement autonomes. On peut distinguer à cet égard les émetteurs suivants:

- les généralités des pays d'élections
- les généralités des pays d'États
- les intendances sans généralités
- les fiefs fiscalement autonomes (duché de Lorraine, vicomté de Turenne, comté de Montfort et principauté de Commercy)

Par exception n'avaient pas été assujettis au droit de timbre la Flandre, l'Artois, la Franche-Comté, le Hainaut, Orange, Charleville et Bayonne.

En effet, les édits et déclarations relatifs à l'établissement des documents timbrés ne fixaient que des règles générales et des barèmes. Mais ces règles devaient recevoir une application locale. Par conséquent, tout en respectant les tarifs royaux les papiers timbrés émis dans une généralité étaient différents et ne pouvaient servir dans une autre généralité. Les actes non rédigés sur papier timbrés ne pouvaient être produits en justice.

Le Contenu des timbres de généralités

Les timbres devaient obligatoirement comporter un symbole royal (fleur de lys au début, mais aussi couronne, double "L", en l'honneur des monarques) et une valeur faciale. Celle-ci était fonction de la dimension des documents à l'intérieur de chaque catégorie d'actes, mais aussi de la matière première des actes (parchemin ou papier). La valeur initialement indiquée à l'extérieur des timbres leur fut de plus en plus souvent intégrée à partir de 1680.

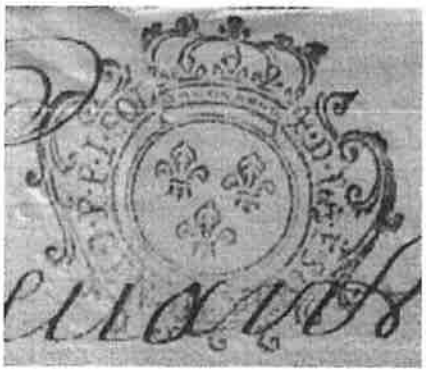

Quelques exemples de timbres
de différentes Généralités

GENERALITES EN FRANCE
Carte éditée en 1789

Les **généralités** étaient des circonscriptions administratives de la France d'Ancien Régime. Elles furent créées en 1542 avec l'Édit de Cognac. Il y eut jusqu'à trente-six généralités, les dernières ayant été créées en 1784.

Parmi les multiples circonscriptions créées par le pouvoir royal, les généralités sont apparues tardivement ; d'abord fiscal, leur rôle n'a cessé de se renforcer pour devenir au XVIIIe siècle *le cadre de l'administration royale*.

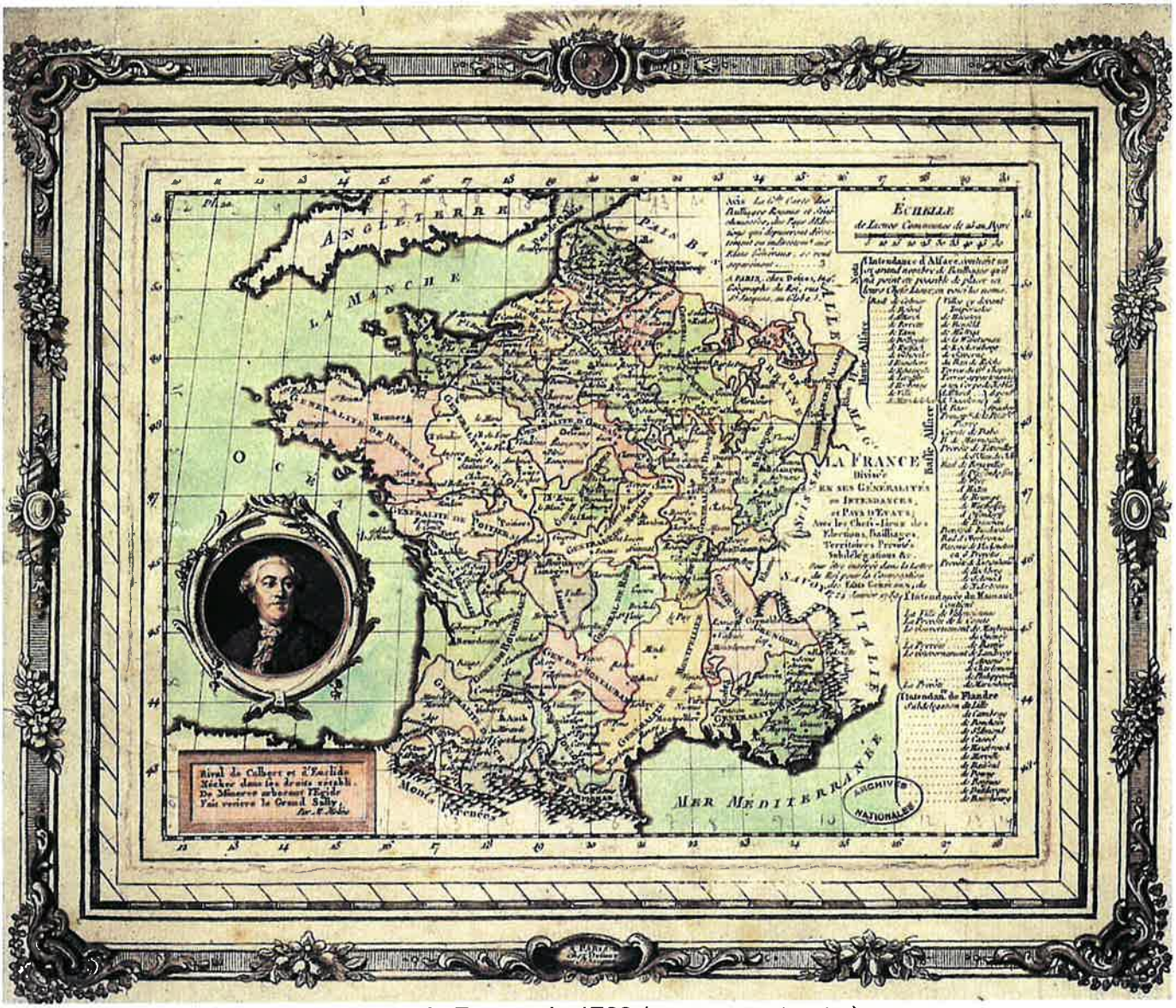

La carte de France de 1789 (*Archives Nationales*)

Cette carte, de petites dimensions (23 cm x 18 dans un cadre orné de 29 cm x 24), est placée sous l'égide de la couronne et des fleurs de lis royales ; hors carte, l'échelle dans un cartouche (environ 1/ 6.000.000), la liste des villes administratives trop nombreuses des zones frontières du nord et de l'est, et à gauche, un portrait anonyme du ministre Jacques Necker en médaillon, souligné de quatre vers.
L'éditeur, Louis-Charles Desnos, tient deux boutiques (au Globe et à l'Image Saint-Séverin) rue Saint-Jacques, artère de Paris spécialisée dans le commerce des cartes et instruments scientifiques. Sa production connue (atlas historiques et ecclésiastiques, guides) montre son intérêt pour la géographie historique de la France.

Jugement passé le 4 septembre 1711 à Fontenay le Comte par Charles Moriceau, Consciller et Sénéchal. Papier timbré de la Généralité de Poitiers (13 sols 4 deniers)

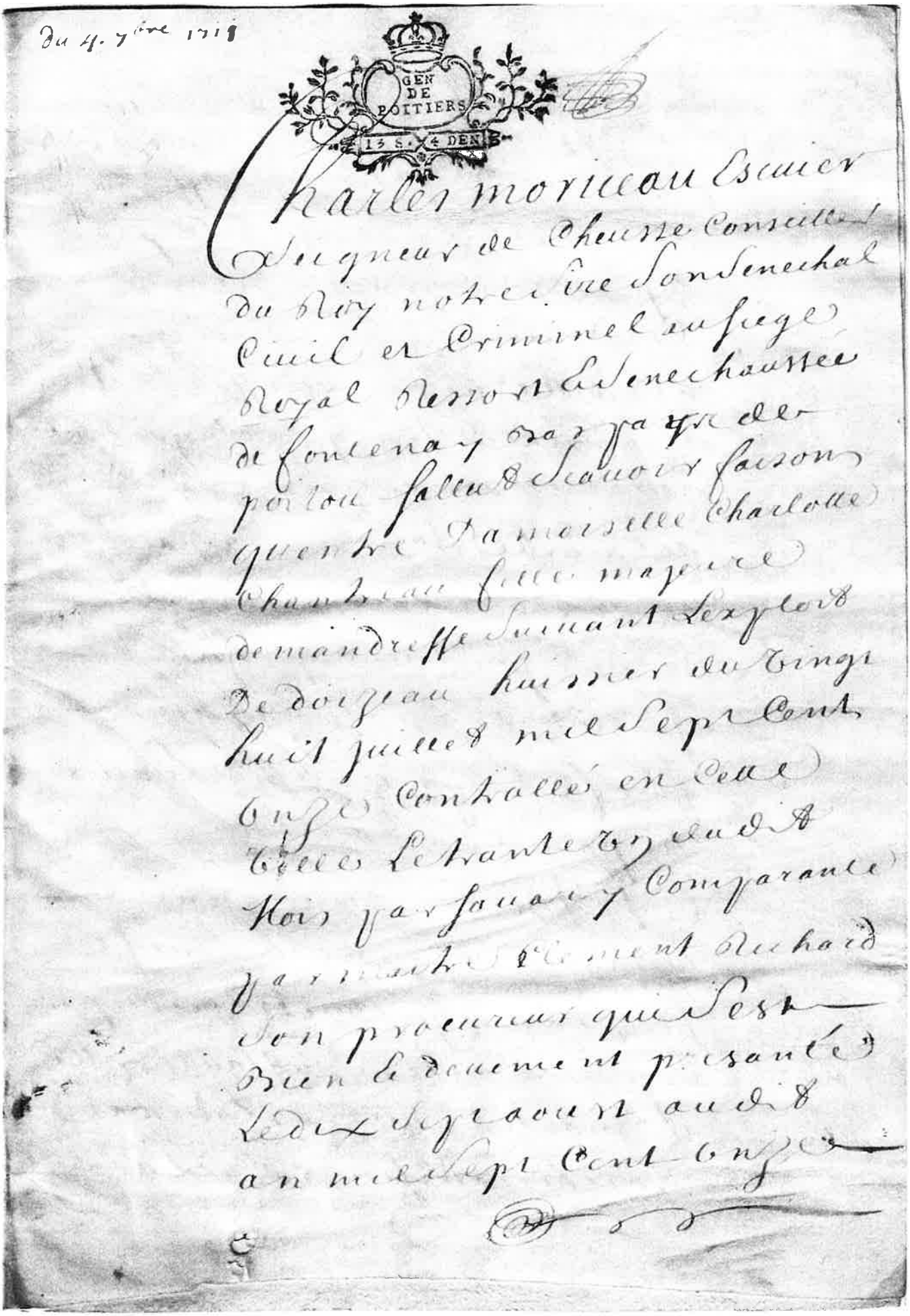

A suivre. Francis Grangiens

FOCH

ASSURANCES

ASSURANCES et PLACEMENTS

Cabinet DUPOND-JOURDAIN

20, rue Foch
LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 36 24 16
Fax 02 51 46 24 37

198, rue du Général Guérin
LE BOURG SOUS LA ROCHE
Tél. 02 51 46 05 62
Fax 02 51 05 12 93

REUNIONS MENSUELLES 2010

ADULTES *1er dimanche de chaque mois* de 9h30 à 12h00		**JEUNES** *Dernier dimanche de chaque mois* de 9h30 à 12h00	
Dimanche 3 janvier	Galette + échanges	**Dimanche 3 janvier**	Galette
Dimanche 7 février	Conférences + échanges	**Dimanche 31 janvier**	
Dimanche 7 mars	Bulletin + échanges	**Dimanche 28 février**	
Dimanche 11 avril	Conférences + échanges (F. GRANGIENS)	**Dimanche 28 mars**	
Dimanche 2 mai	Echanges	**Dimanche 25 avril**	
Dimanche 6 juin	Bulletin + échanges	**Dimanche 30 mai**	
Dimanche 27 juin	Echanges	**Dimanche 27 juin**	Avec adultes
Dimanche 5 septembre	Bulletin + échanges	**Dimanche 29 août**	
Dimanche 3 octobre	Conférence + échanges (M. AUDUREAU)	**Dimanche 26 septembre**	
Dimanche 7 novembre	Conférence + échanges (P. BARDIER)	**Dimanche 31 octobre**	
Dimanche 28 novembre	Echanges	**Dimanche 28 novembre**	Avec adultes

Dimanche 12 décembre 2010 – ASSEMBLEE GENERALE à 9 h00

DATES A RETENIR POUR 2010/2011

27 et 28 février	**Fête du Timbre à MONTAIGU**
11 au 20 juin	**Planète Timbres au Parc Floral de Paris à VINCENNES**
23 et 24 octobre	**Exposition Régionale du GPCO à ROYAN**
23 janvier 2011	**29ème Salon de Collectionneurs à LA ROCHE-SUR-YON (Salle des Oudairies)**

à vos côtés, toujours LA

PARTENAIRE DE LA VIE

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.cmocean.fr

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable - RCS La Roche-sur-Yon B 307 049 015 34, rue Léandre Merlet - BP17 - 85 001 La Roche-sur-Yon - Février 2010. Agence SEIZE - Crédits Photos : Frederic Flamen, 2009 jupiterimages. CMO Remerciements à Sandra Chabirand.